Rapport d'activité 2020-2021

Projet stratégique

Horizon 2022

ÉDITO

Chers adhérents,

La période traversée, depuis de longs mois, liée aux effets multiformes de la situation sanitaire, nous a touchés, tant individuellement et collectivement, sur de nombreux plans : longue expérience de privations de contacts, imprévisibilité, sentiment d'un faible contrôle sur ce qui arrive, interrogations sur notre travail… Les occupations et le pouvoir d'agir de chacun s'en trouvent affectés et les troubles qui en résultent sont nombreux et variés. Les demandes d'aide et d'accompagnement se multiplient et prennent des formes multiples. Si l'ergothérapie, depuis ses débuts, s'est interrogée sur la façon d'accompagner autrement la personne, le moment a été plus que jamais propice à cette réflexion. Les initiatives ont été multiples et riches.

L'ANFE et les bénévoles ne sont pas restés spectateurs et ont su s'investir sur de nombreux plans. Le présent rapport d'activité fait état des actions menées cette année.

Parmi les avancées les plus notables, soulignons une adhésion en hausse des ergothérapeutes à leur association et un plébiscite des pouvoirs publics, notamment grâce au droit à la prescription des aides techniques ou l'alignement du traitement salarial des ergothérapeutes fonctionnaires.

En cette année 2021, anniversaire des 60 ans de l'association, soyons fiers de cette réalisation collective ! Que tous les bénévoles et salariés qui ont permis ce beau résultat soient ici sincèrement remerciés.

Les ergothérapeutes ne veulent pas subir mais être à la manœuvre pour maîtriser et construire leur destin, avec le souci permanent de défendre aux mieux les intérêts des bénéficiaires. Portant toujours plus haut ces ambitions, l'ANFE reste à vos côtés et vous remercie de votre confiance.

Éric Trouvé
Président de l'ANFE

SOMMAIRE

— P. 4
L’ANFE en chiffres

— P. 8
Organisation de l’ANFE

— P. 12
Les actions menées par l’ANFE

— P. 61
Remerciements

L'ANFE EN CHIFFRES

Les ergothérapeutes

Selon la DREES, les ergothérapeutes sont 14 548 au 1er janvier 2021. L'âge moyen est de 38.9 ans, les femmes représentent plus de 87 % des professionnels.

La densité des ergothérapeutes pour 100 000 habitants est de 21.62 % % ; elle était de 13.9 % il y a huit ans.

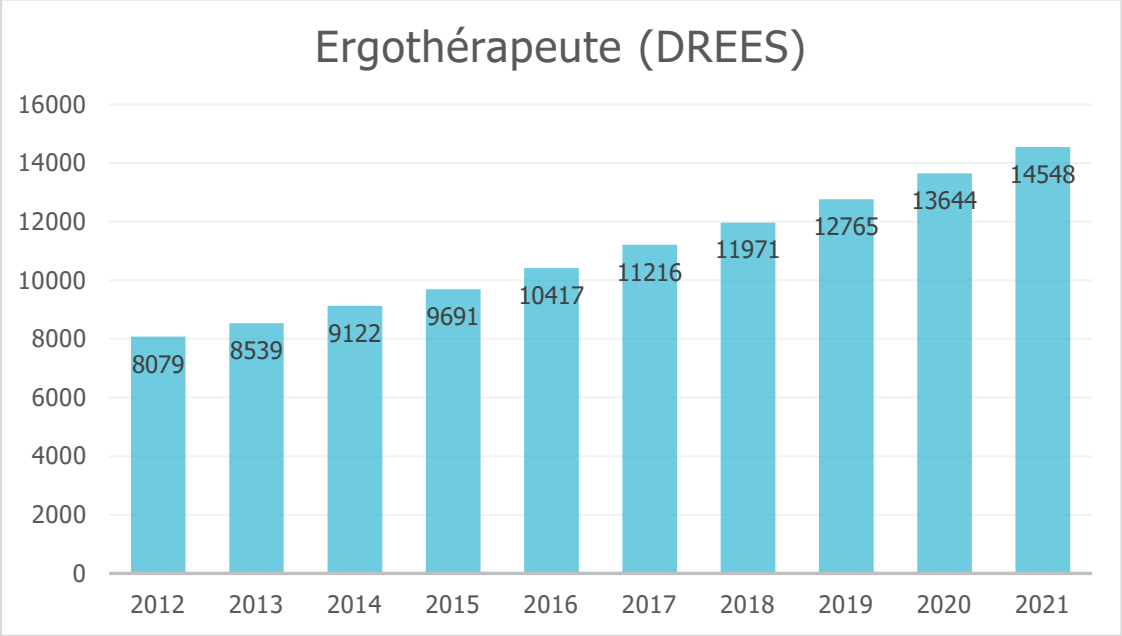

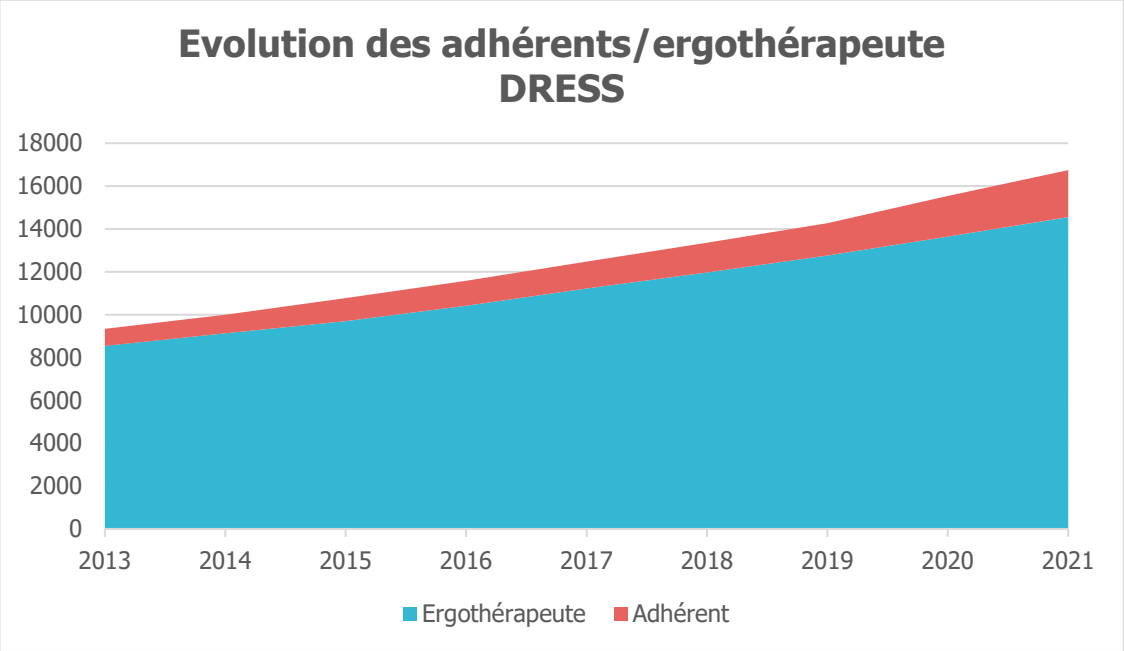

Les adhérents

Au 1er novembre 2021, l'ANFE compte 2 196 adhérents, soit une progression de 15.5 % par rapport à 2020.

Les nouvelles adhésions s'élèvent à 691, soit 31.46 % des adhérents 2021.

Les adhérents 2020 ayant renouvelés en 2021 sont 1219, soit 64.12 % des adhérents de 2020.

En excluant les étudiants et les retraités adhérents en 2021, l'association représente 13.11% des ergothérapeutes selon les chiffres de la DRESS (2021).

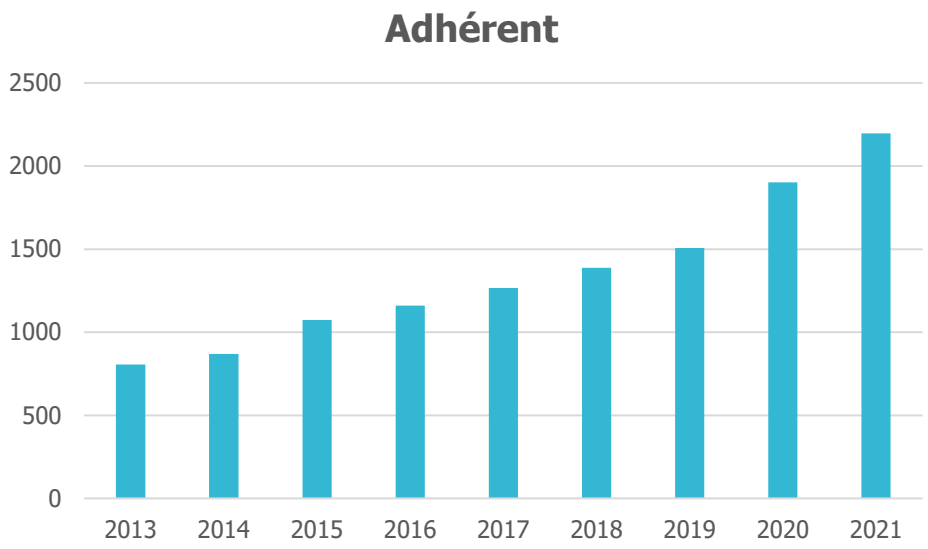

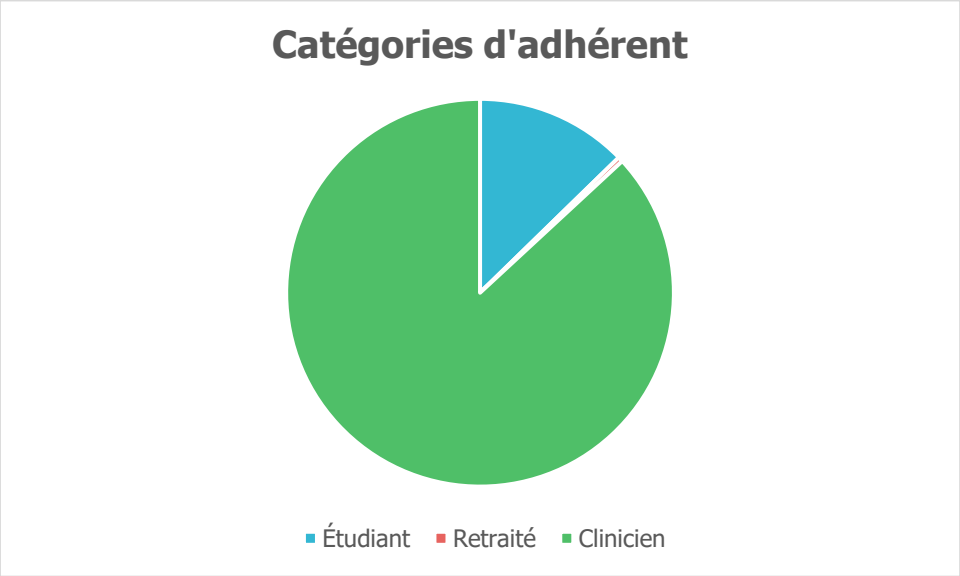

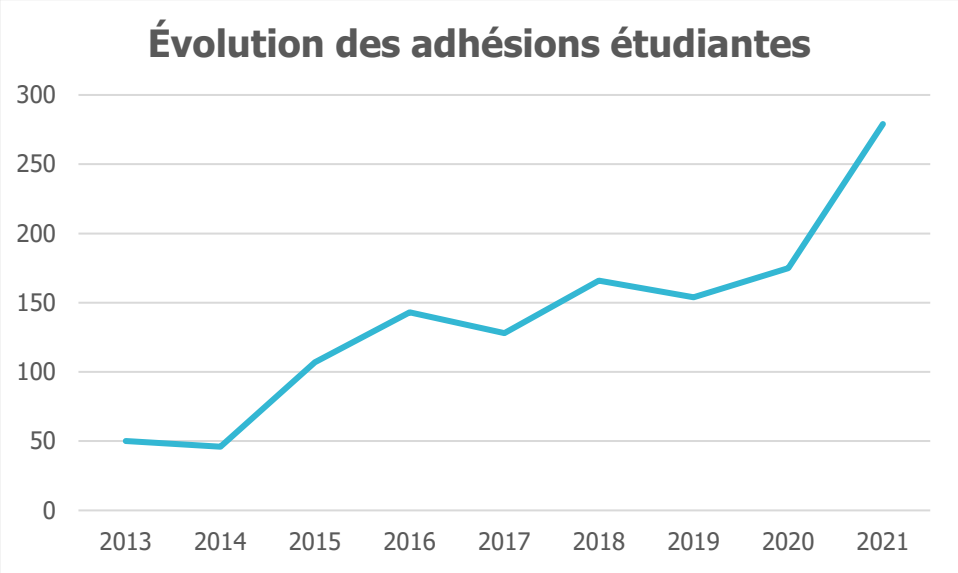

Les adhérents étudiants sont 279, ce qui représente une progression de 60 %.

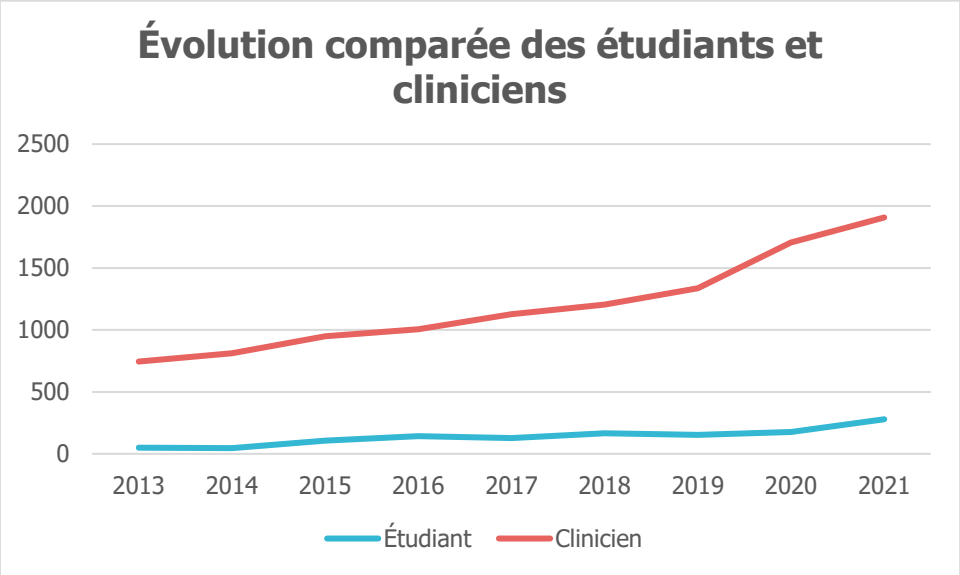

Les ergothérapeutes adhérents ayant déclaré une activité libérale même partielle sont 330. Ils représentent 16.60 % des libéraux enregistrés par la DREES au 1er janvier 2021.

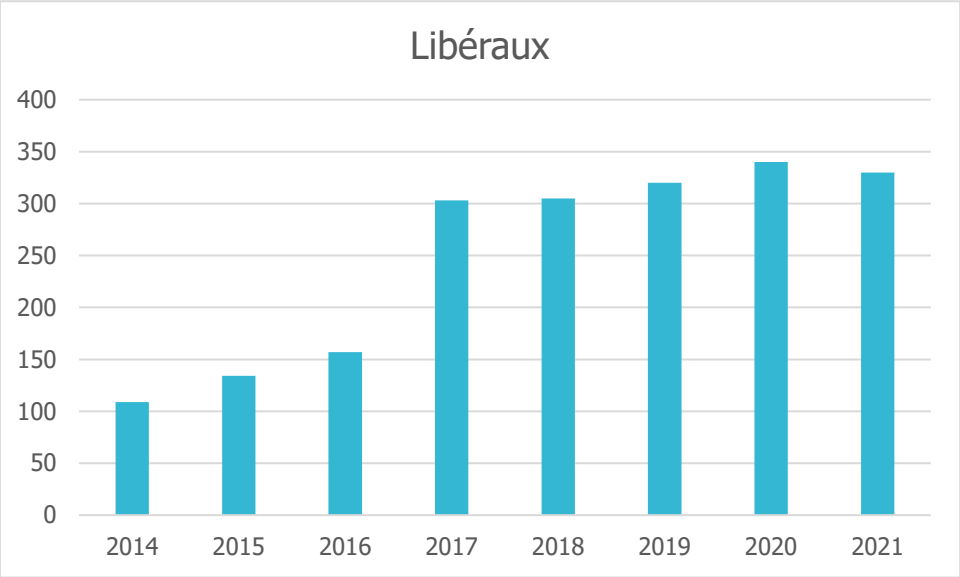

Les bénévoles

L'ANFE fonctionne grâce à 210 bénévoles qui œuvrent au quotidien pour le développement de l'ergothérapie. Les bénévoles représentent 9.5 % des adhérents et 1.44 % de la profession.

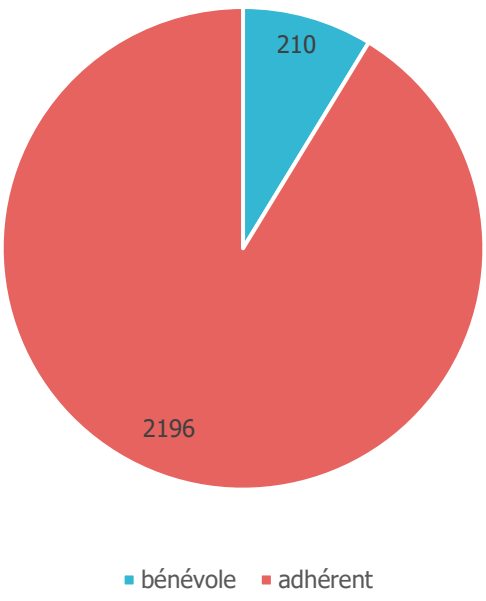

ORGANISATION DE L'ANFE

Depuis sa création en 1961, l'ANFE a beaucoup évolué afin de défendre et de promouvoir au mieux la profession, mais également pour accompagner l'évolution de celle-ci.

Aujourd'hui, l'organisation souhaitée et mise en place par le Conseil d'administration porte l'ambition d'être toujours plus opérationnelle pour répondre aux enjeux de santé publique et de positionner l'ANFE comme société savante en élaborant des recommandations professionnelles et en valorisant les fondements scientifiques de la profession, tout en structurant le cadre d'exercice professionnel.

Cette organisation s'appuie avant tout sur l'ensemble des bénévoles, qui constituent le cœur de l'ANFE, mais également sur l'équipe salariée qui apporte le soutien nécessaire à la réalisation des actions menées.

Organigramme

Comité Directeur

Président : Eric TROUVÉ
Vice Président : Guillaume PELÉ
Trésorier : Théo BRUNOIS
Secrétaire Générale : Arnaud SCHABAILLE

Conseil d'Administration

Amélie Saragoni - Catherine Petit - Christophe Buffavand – Clémence Tanneau - Cyrielle Mélinat-Jay - Dorine Fortin - Elise Dupitier Eva Larboulette-Nigen - Guylaine Henry-Lamy - Léo Beillet Marie Brissac

Le Comité d'Ethique et d'Exercice

Composé de 7 membres

Le Comité Scientifique

Coordonnateur : Lucas ROUAULT

Collège Formation
5 membres

Collège Recherche
5 membres

Collège Édition
5 membres

Le Comité Territorial

Coordonnateur : Cyprien DUPONT

Délégués territoriaux

Les groupes d'intérêt

- Pédiatrie
- Santé mentale
- Intégration sensorielle
- Développement durable
- Formation initiale
- Télésoin
- Impression 3D

L'équipe salariée

Directrice Administrative et Financière : Catherine LAKS
Directeur Technique : Nicolas BIARD

Secrétaire de rédaction de la revue ergOThérapies : Sarah BÉGUIN

Cheffe de Projet Digital : Alisson DA CRUZ LIMA

Service de Formation Continue :

Ingénieure formation : Hélène CORLAY

Assistante : Myriam HASNAOUI

Secrétaire : Christophe FOSSÉ

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 15 membres bénévoles élus par les adhérents.
Le Conseil d'administration fixe les grandes orientations de l'association. Il élabore le projet associatif et le projet stratégique.

Les Comités

Le Comité d'éthique et d'exercice (C2E) a pour mission de promouvoir la responsabilité des professionnels et la qualité des bonnes pratiques.
Le Comité scientifique donne des avis scientifiques aux actions menées par l'ANFE. Il est composé d'un coordonnateur et de 3 collèges :

- Le collège de recherche a pour mission de favoriser et promouvoir la recherche en ergothérapie ;
- Le collège de formation a pour mission de veiller à la qualité et l'exhaustivité des formations proposées par le service de formation continue pour le développement des pratiques ;
- Le collège d'édition a pour mission d'accompagner tous les projets de publications pour les collections dont l'ANFE dirige la publication (ouvrages, revue *ergOThérapies*) ; il a également pour vocation d'encourager les ergothérapeutes à écrire afin de promouvoir l'écriture d'ouvrages français.

Le Comité territorial est composé de délégués représentant l'association au niveau local, accompagnés dans leur mission par un coordonnateur national. L'organisation a été modifiée en 2020, notamment la répartition des délégués en fonction des missions qu'ils souhaitent mener et en créant des postes de référent par catégorie de mission :

- Promotion de l'ANFE auprès des étudiants
- État des lieux du territoire
- Manifestations locales
- Représentation auprès des tutelles

Les groupes d'intérêt

Les groupes d'intérêt sont des instances qui traitent de sujets directement en lien avec la pratique de l'ergothérapie. Constitués à l'initiative d'adhérents ou du Conseil d'administration, ils contribuent à l'élaboration de recommandations professionnelles, à l'écriture de livres blancs et au développement scientifique de l'ergothérapie.

L'équipe salariée

Constituée d'une équipe de direction (administrative, financière et technique), d'une cheffe de projet digital, d'une secrétaire de rédaction pour la revue *ergOThérapies* et du service formation continue, elle apporte le soutien nécessaire à la réalisation des actions menées par l'ANFE.

LES ACTIONS MENÉES PAR L'ANFE

Au cours de l'exercice 2020-2021, de nombreuses actions ont été menées par les bénévoles et l'équipe salariée pour répondre aux objectifs fixés par le projet stratégique Horizon 2022.

AXE 1 :

Renforcer la notoriété de l’ergothérapie

L'ANFE est convaincue que l'activité est l'un des facteurs essentiels de la santé des individus et que l'action d'un professionnel dans le développement de l'engagement et de la participation aux activités est nécessaire. L'ANFE fait la promotion de l'ergothérapie auprès des professionnels et des usagers concernés pour veiller à ce que l'ergothérapie fasse partie des solutions qu'ils cherchent, appuient ou recommandent.

Veille scientifique, technique, législative et politique

Une veille régulière est organisée et réalisée quotidiennement par le siège et les bénévoles (agences de presse, réseaux sociaux, réseaux professionnels formels et informels, newsletter…). L'information pertinente est sélectionnée et diffusée sur les différents canaux de communication de l'ANFE.
Les différents bénévoles assurent également une vigilance sur les travaux menés par les acteurs de santé publique et de protection sociale au niveau local. Les services centraux les diffusent et les partagent ensuite autant que nécessaire.

Représentation de l'ANFE dans les groupes de travail et les instances

L'ANFE est représentée par des bénévoles dans différents groupes de travail ou instances :

- **HAS :** proposition régulière, en lien avec le CNPE, d'experts ergothérapeutes après sollicitation de la HAS ou sur candidature libre. L'ANFE réalise une veille assidue sur les groupes de travail HAS et s'efforce d'inscrire des ergothérapeutes dans les différents groupes qui travaillent sur des sujets en lien avec l'ergothérapie. Sur l'exercice, les ergothérapeutes proposés par l'ANFE ont participé aux travaux suivants :
    - Pertinence des parcours de rééducation/réadaptation après la phase initiale de l'AVC.
    - Rééducation à la phase chronique d'un AVC de l'adulte : pertinence, indications et modalités.

- Grande précarité et troubles psychiques : ou comment intervenir auprès des personnes en situation de grande précarité présentant des troubles psychiques (candidature en cours d'examen par la HAS).

- **Conseil national autisme/TND :** l'ANFE est représentée au sein du Conseil national autisme/TND. Mis en place en 2018, il a pour objectif de piloter la mise en œuvre de la stratégie nationale.

- **HCPP :** l'ANFE a participé aux 12 réunions du HCPP qui ont été tenues, d'octobre 2020 à octobre 2021. Parmi les points présentés à l'ordre du jour, voici une synthèse des projets examinés en interprofessionnalité qui intéressent les ergothérapeutes :

Sur l'exercice professionnel :

- Décret relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins médicaux et de réadaptation et décret relatif aux conditions techniques de fonctionnement de cette activité.
- Ordonnance relative à la dématérialisation de la prescription médicale.
- Décret relatif à la télésanté et arrêté définissant les activités de télésoin.
- Arrêté relatif à la prescription, au financement et au contrat type pour les professionnels de santé mentionnés aux articles L. 4371-1 et D. 4371-1 du code de la santé publique, les professionnels de l'activité physique adaptée mentionnés à l'article D. 1172-2 du code de la santé publique et les psychologues, pris en application de l'article L. 1415-8 du code de la santé publique.
- Décret relatif aux conditions de déclaration, de suivi et de déploiement des protocoles locaux de coopération applicables au sein des établissements de santé et des groupements hospitaliers de territoire, en application de l'article 97 de la loi ASAP du 7 décembre 2020.
- Ordonnance relative au statut juridique et au régime fiscal des communautés professionnelles territoriales de santé et des maisons de santé.

Sur la formation :

- Décret modifiant le code de santé publique et arrêté modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé
- Arrêté portant diverses modifications concernant l'admission dans les instituts de formation de certaines professions non médicales.
- Information relative aux expérimentations permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.
- Arrêté portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R4383-2 et R4383-4 du code de la santé publique.

- **UIPARM :** compte tenu de la situation sanitaire, aucune réunion de l'UIPARM (Union interprofessionnelle des associations de rééducateurs et médico-techniques) n'a eu lieu sur l'exercice.

- **FSP** (Fédération des soins primaires) **:** participation aux réflexions nationales concernant les soins primaires et le parcours du patient en lien avec les autres associations professionnelles (médecins, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes…). Deux réunions ont eu lieu au cours de l'exercice.

- **Handéo :** participation au COPIL « Cap'Handéo Aides techniques » qui vise à labelliser les prestataires d'aides techniques en fonction de critères de qualité : suivi des premiers labellisés, évaluation des dossiers de candidature, création de supports de communication pour les prestataires et les usagers. La crise sanitaire a mis en pause les activités d'Handéo sur l'exercice car aucun prestataire n'a pu être audité sur la période.

- **APPROCHE :** l'ANFE participe aux travaux de l'association APPROCHE afin d'y représenter les ergothérapeutes. Il s'agit d'un réseau d'établissements de santé qui a pour principale mission de promouvoir les nouvelles technologies (robotique, électronique, domotique, Technologies de l'information et de la communication…) au service des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, nous avons répondu à un appel à projet lancé par l'IRESP et la CNSA concernant la mise en place d'un observatoire national des dispositifs innovants d'assistance du membre supérieur (en partenariat avec l'AFM, APPROCHE et 4 laboratoires de recherche).

- **CNPE :** l'ANFE a démissionné du CNPE en décembre 2020 pour répondre à l'injonction de la DGOS concernant la qualité d'organisme DPC de l'association.

Lobbying : participer aux grandes réflexions touchant la santé

Au cours de l'année 2021, de nombreuses actions ont été menées au regard des chantiers ouverts par les parlementaires et le gouvernent. L'ANFE a été proactive et a fait entendre la voix des ergothérapeutes sur plusieurs dossiers importants :

- **Prescription des aides techniques :** l'ANFE a collaboré étroitement avec Philippe DENORMANDIE et Cécile CHEVALIER, pilotes de la mission sur les aides techniques et a participé au COPIL national sur les aides techniques. L'association a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'un protocole de coopération afin de permettre la prescription des aides techniques par les ergothérapeutes. La candidature du consortium porté par l'ANFE a été retenue. Lors de l'étude de la fin octobre 2020 et le début des débats sur la « Proposition de loi visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification », les adhérents de l'ANFE se sont mobilisés auprès des sénateurs afin d'inscrire, dans le code de la santé publique, la possibilité aux ergothérapeutes de prescrire des aides

techniques. La loi a été adoptée le 14 avril et le code de la santé publique a été modifié le 26 avril 2021. Depuis, l'ANFE collabore étroitement avec la DGOS et la DSS pour la rédaction du décret précisant les conditions de la prescription et l'arrêté fixant la liste des aides techniques pouvant être prescrites. Par ailleurs, l'ANFE a émis un avis circonstancié sur le projet de modification des modalités de prise en charge de dispositifs médicaux et prestations associées pour la prise en charge des véhicules pour personnes en situation de handicap (VPH) au titre IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale.

- **Stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND :** après la mise en place du forfait intervention précoce TND pour les 0-6 ans, l'ANFE a travaillé avec la Délégation interministérielle Autisme/TND afin de préparer l'élargissement du dispositif auprès des 7-12 ans. Le groupe de travail ANFE, constitué de 7 ergothérapeutes libéraux, a pu émettre des recommandations et apporter un regard critique sur les propositions du ministère. L'ANFE a demandé une réouverture de la négociation des conditions du contrat type et a été reçue sur ce sujet par la délégation interministérielle. Cette négociation doit avoir lieu d'ici la fin 2021.

  Au niveau territorial, différentes actions ont été menées auprès des PCO (Plateforme de coordination et d'orientation) :
  - Délégation territoriale d'Auvergne-Rhône-Alpes : une rencontre avec la coordinatrice de la PCO de Drôme-Ardèche a permis de faire le lien entre les ergothérapeutes volontaires et les besoins de la PCO.
  - Délégation territoriale du Loir-et-Cher : une rencontre avec la PCO (médecin coordinatrice, infirmière) pour proposer une harmonisation du fonctionnement avec les ergothérapeutes libéraux.
  - Délégation territoriale du Centre-Val de Loire : participation au COSTRAT de la PCO 36 pour la réécriture de la convention constitutive de la PCO.
  - Délégation territoriale Hauts-de-France : rencontre avec la PCO de l'Oise (médecin et coordonnateur) pour aider à la prescription en ergothérapie.
  - Délégation territoriale de Normandie : rencontre avec la PCO du Calvados, Normandie Pédiatrie et les ergothérapeutes libéraux du territoire.
  - Délégation territoriale du Finistère : rencontre avec la référente autisme et TND de l'ARS Bretagne. Nombreuses réunions avec les ergothérapeutes libéraux du département.

- **Forfait de rééducation pour les enfants en situation de handicap :** l'ANFE participe aux réunions du comité technique organisées par l'assurance maladie, concernant le futur forfait de rééducation pour les enfants en situation de handicap. Cela fait suite à la demande du gouvernement à l'assurance maladie de piloter un groupe de travail afin de mettre en place un forfait de soins de rééducation (ergothérapeute, kinésithérapeute, psychomotricien…) pour les enfants en situation de polyhandicap ou de paralysie cérébrale, d'ici 2022.

- **Accès des ergothérapeutes aux établissements scolaires :** l'ANFE poursuit son observatoire sur les difficultés d'accès aux établissements scolaires pour les

ergothérapeutes afin de faire remonter ces informations au secrétariat d'État en charge des personnes handicapées et au ministère de l'Éducation nationale.

- **1 000 premiers jours de la vie de l'enfant :** la commission des 1 000 premiers jours de l'enfant a été mise en place par le gouvernement en septembre 2019. Après cette installation, l'ANFE a constitué un groupe de travail et a élaboré des recommandations concrètes, appuyées sur la littérature et les compétences spécifiques des ergothérapeutes, afin d'améliorer le parcours des enfants et de leurs parents. Le rapport de cette commission a été publié en septembre 2020 et a formulé un certain nombre de messages clés et d'ambitions politiques et scientifiques. Le gouvernement, prenant acte de ce travail, a choisi certaines orientations spécifiques. L'ANFE et ses bénévoles sont restés en lien avec les différentes initiatives de concertation proposées dans ce cadre. L'ANFE a ainsi collaboré à des ateliers professionnels organisés par le gouvernement. L'action du gouvernement autour de l'accompagnement des 1 000 premiers jours est rapide, de nombreux appels à projet ont été lancés sur les territoires, les bénévoles de l'ANFE sont sollicités afin de mettre en avant nos compétences professionnelles auprès de ce public spécifique. De plus, les bénévoles de l'ANFE peuvent également produire des articles pour enrichir leurs bases de données concernant certains moments spécifiques de la grossesse aux 18 mois.

- **Habitat et personnes âgées :** l'ANFE a sollicité Luc BROUSSY dans le cadre de son rapport sur l'adaptation de l'habitat au vieillissement. Un groupe de bénévoles a pu rédiger un argumentaire qui lui a été remis lors de notre audition. La majeure partie de nos propositions ont été retenues dans le rapport, notamment la nécessaire évaluation par un ergothérapeute avant tout projet d'aménagement.
  Au niveau territorial :
  - Délégation territoriale d'Auvergne Rhône Alpes : participation à une réunion de la Fédération française du bâtiment de la Loire (42) lors de la présentation du label « les pros de l'accessibilité », mais aussi de l'ergothérapie et du lien entre les ergothérapeutes et les artisans lors des travaux d'adaptation de logement.
  - En Guadeloupe : rencontre avec différents acteurs en lien avec la mise en place de la Filière Silver Economy pour présenter l'ergothérapie (ARS, ARMOS, Groupe de santé, collectivités territoriales, DEETS).

- **Santé mentale :** annoncées en janvier 2020 par le président de la République, les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie se sont déroulées les 27 et 28 novembre 2021. En vue de ces Assises, l'ANFE a transmis une contribution afin de présenter en quoi les modalités d'intervention de l'ergothérapeute sont efficaces et nécessaires et d'émettre des recommandations autour de 4 axes :
  - l'ergothérapie dans le parcours de soins
  - l'ergothérapie pour tous
  - l'ergothérapie dans la cité
  - l'ergothérapie de demain.

  L'ANFE a été reçue par le ministère de la Santé afin de partager et d'échanger autour de ces recommandations.

- **Santé au travail :** l'ANFE a été auditionnée par le Sénat dans le cadre du projet de loi pour renforcer la santé au travail. Un groupe de bénévoles de l'ANFE a réalisé un argumentaire qui a été présenté aux deux sénateurs chargés de l'audition. Il a mis en avant le fait que les ergothérapeutes sont les seuls intervenants compétents pour réaliser une évaluation et une observation en situation de travail relatives à l'environnement et à l'état de santé de la personne, et sont donc indispensables pour assurer le maillage en termes de prévention. Il a également été rappelé l'influence existante entre toutes les occupations humaines et que les ergothérapeutes assurent l'interface entre l'occupation travail et les autres occupations de la sphère privée.

- **Conduite automobile :** la Délégation à la sécurité routière (DSR) du ministère de l'Intérieur a sollicité l'ANFE afin d'émettre un avis sur les modifications de l'arrêté du 21 décembre 2005 « fixant la liste des affections médicales incompatibles avec le permis de conduire ».

- **Politiques de prévention en santé publique – Sport-santé :** l'ANFE a été auditionnée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC). Cette audition portait spécifiquement sur les interventions en sport-santé. Cela a été l'occasion de rappeler la nécessité d'inclure les ergothérapeutes dans l'offre « activité physique adaptée » et la vigilance qui doit être portée à ne pas confondre les termes « activité physique » et « activité sportive » (terminologie qui a tendance à se généraliser, surtout dans les offres municipales). Nous avons également évoqué les difficultés liées au financement des interventions des ergothérapeutes et le manque d'informations des médecins prescripteurs.

- **Rencontre de parlementaires :** l'ANFE a rencontré plusieurs députés et sénateurs pour évoquer notamment la nécessité de procéder à la réingénierie de la formation initiale, la problématique du conventionnement avec l'assurance maladie et le financement des formations DPC.

- **Contacts avec les ARS :** les délégués territoriaux de l'ANFE ont poursuivi les prises de contact avec les ARS afin de participer à la mise en œuvre des projets régionaux de santé 2018-2022 et au déploiement des plateformes de coordination Autisme/TND sur les territoires (*cf*. axe 6).
    - Bretagne :
        - La délégation territoriale a sollicité une rencontre avec la déléguée handicap, TND, santé mentale qui a permis de mieux faire connaître le métier d'ergothérapeute et d'aboutir à l'intégration de notre déléguée au groupe de travail régional TND.
        - Création du PAPS Bretagne (Portail d'accompagnement des professionnels de santé) sur l'ergothérapie, suite aux contacts de la délégation territoriale avec l'ARS.
    - Vosges : participation à la mise en place d'une CPTS sur le territoire des Vosges centrales.

En parallèle de l'ensemble de ces actions, l'ANFE a poursuivi son rapprochement avec les associations d'usagers afin d'œuvrer ensemble pour l'amélioration des pratiques et la « solvabilisation » des familles :

- Partenariat avec l'association SASHA (Structure d'accompagnement de la surdité et des handicaps associés), qui est une association de famille œuvrant pour une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap.
- FFDys : soutien à un amendement concernant les PCO 7-12 dans le cadre du PLFSS 2022.
- Dyspraxie France Dys : réalisation du guide « enfant en difficultés motrices : et s'il s'agissait d'un trouble du développement de la coordination (dyspraxie) ? ». Ce guide est un outil d'aide au repérage destiné aux professionnels de l'éducation.

Communication des ergothérapeutes auprès d'autres publics

L'ANFE a communiqué lors de congrès destinés à d'autres publics :

- Congrès FFDYS le 9 octobre 2021.
- CIPEG (Congrès Interdisciplinaire des Professionnels de Gériatrie) les 20 & 21 septembre 2021.

L'ANFE a organisé un webinaire destiné aux professionnels de l'enfance d'Occitanie sur l'apport de l'ergothérapeute dans l'intervention précoce dans les TND.
Nous avons également été partenaires d'une série de webinaires destinés aux professionnels de la région PACA, sur le thème de « l'intervention précoce : accompagner l'enfant dans son développement et ses occupations dès le plus jeune âge ».
L'ANFE a été interviewée par Frédéric SERRIERE pour son émission « Le Grand Entretien » sur le thème : « les ergothérapeutes comme réponse aux besoins des séniors et des professionnels dans les cinq ans ».

Présence dans des congrès et salons

Malgré l'annulation de nombreux événements du fait de la crise sanitaire, l'ANFE a été présente au cours de l'année :

- au salon Autonomic à Paris (octobre 2021) ;
- au congrès UNAEE à Laval (octobre 2021) ;
- À la journée des ergothérapeutes de l'APHP (novembre 2021).

Communication auprès des prescripteurs

Une plaquette d'information a été réalisée :

- L'ergothérapie au cœur de la périnatalité.

Une plaquette intitulée « Signes d'alerte dans la vie quotidienne et dans le développement de l'enfant : ou pourquoi orienter vers l'ergothérapeute ? » a été co-construite avec le Groupement national des centres ressources autisme (GNCRA). Dans le cadre des objectifs de repérage précoces et de diagnostic, cette plaquette présente les signes d'alerte de TSA ou de TND qui doivent motiver un adressage à l'ergothérapeute par le médecin.

Un partenariat établi avec la revue *ANAE* (approche neuropsychologique des apprentissages chez l'enfant) a permis de publier un numéro spécial sur l'ergothérapie en juin 2021 : « Apport de l'ergothérapie dans l'accompagnement des enfants avec troubles du neurodéveloppement ». Celui-ci a été coordonné par le comité scientifique de l'ANFE.
Par ailleurs, l'ANFE a écrit un article sur l'ergothérapie dans la newsletter des ECPA destinée aux professionnels de l'enfance.

Participation à l'émission « Allô docteurs » sur le thème : « Bien vieillir chez soi ».

AXE 2 :

Affirmer le recours à l’ergothérapie comme un soin de santé primaire

L'ergothérapie doit être perçue comme essentielle à l'efficacité du système de santé et de protection sociale en France. L'ANFE s'engage dans un dialogue avec les ministères, les agences d'État et agences régionales, les systèmes de couverture santé/prévoyance et les financeurs, en vue d'influencer leurs politiques et de promouvoir l'ergothérapie lors des prises de décisions.
L'objectif est de renforcer la démocratie sanitaire, le pouvoir d'agir, la prévention et la promotion de la santé en lien avec l'objectif de modernisation de notre système de santé.

Remboursements des actes d'ergothérapie – conventionnement CNAM

L'ANFE a poursuivi ses actions pour obtenir un remboursement des actes, l'accès à la messagerie sécurisée et à la Carte des professionnels de santé (CPS), ainsi que le financement des formations DPC :

- Échanges avec des parlementaires.
- Négociation avec le ministère de la Santé et le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées pour le financement des actes d'ergothérapie dans le cadre du forfait intervention précoce 7-12 ans (stratégie autisme et TND).
- Rencontres avec la DGOS et l'Agence du numérique en santé.
- Rencontre avec le cabinet du secrétariat d'État aux Personnes handicapées afin d'inscrire le financement des actes d'ergothérapie dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2022).
- Pétition avec le collectif inter-urgences pour demander l'accès aux soins d'ergothérapie pour tous.

AXE 3 :

Protéger le champ de compétence et d'exercice des ergothérapeutes

L'ANFE est convaincue que le respect et le développement de l'ergothérapie contribuent à une meilleure santé et de meilleurs soins pour les Français. L'ANFE défend le cadre d'exercice de la profession.

Réponse aux sollicitations des ergothérapeutes

L'ANFE reçoit régulièrement des messages d'ergothérapeutes qui nous sollicitent pour avoir des informations sur les activités des ergothérapeutes (actes de rééducation autorisés, domaines de compétences, réalisation des orthèses…), qui nous alertent aussi sur des possibles exercices illégaux de la profession, la protection des champs d'exercice…
Chaque message fait l'objet d'une étude approfondie par le siège et/ou le Comité d'éthique et d'exercice, éventuellement d'une action menée, et systématiquement d'une réponse au donneur d'alerte. Exemple de questions traitées : nécessité de la prescription pour les orthèses, prescription des aides techniques, temps alloué sur la veille professionnelle inclus dans le temps de travail, nécessité du consentement des parents, obligation de transmission du compte rendu au médecin prescripteur.
Relais indispensables sur les territoires, nos délégués défendent les prérogatives du métier à la suite des sollicitations d'ergothérapeutes.

Clarifier les champs d'intervention entre ergothérapeutes et psychomotriciens

L'ANFE est souvent interpellée concernant les difficultés rencontrées sur le terrain dans la coopération avec d'autres professionnels de santé, dont les psychomotriciens. Forte de ce constat, l'ANFE s'est rapprochée de la FFP (Fédération française des psychomotriciens) afin d'entamer un travail en commun de clarification des champs d'intervention entre les deux métiers.
Les travaux du groupe de travail ont débuté en aout 2020. Il s'agit l'élaborer un document destiné aux prescripteurs, employeurs et familles, cosigné par les deux instances représentatives, sur nos complémentarités et nos spécificités en gériatrie. Ces documents devraient être publiés au 1er semestre 2022. De nouveaux travaux seront ensuite réalisés dans d'autres secteurs d'activité, tels que la pédiatrie.

Conditions d'exercice

Grille indiciaire de la fonction publique : deux décrets relatifs au classement indiciaire applicable aux corps de personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière sont parus en 2017 et un autre concernant la fonction publique territoriale en 2020. Ils ont entériné un traitement différent des ergothérapeutes par rapport aux masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes et psychomotriciens dans la fonction publique. L'ANFE a adressé une lettre aux ministres signataires de ces décrets pour leur demander de modifier ces textes et d'inclure les ergothérapeutes dans ces nouvelles dispositions. Le dossier a été transmis à la Direction générale de l'offre de soins et à la Direction générale de l'administration et de la fonction publique. Grâce à ces actions, la carrière des ergothérapeutes de la FHP est désormais revalorisée. Les masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes conservent une évolution de carrière différente des autres professionnels de rééducation compte tenu de leur nombre d'années d'études.

Comité de suivi et d'expert de l'ATIH

En 2021 est lancée une réflexion en vue de simplifier le CSARR. Le comité des experts ne s'est pas réuni depuis juin 2019 pour plusieurs raisons : un changement d'équipe nomenclature à l'ATIH (Agence technique de l'information sur l'hospitalisation) qui a demandé un temps de réorganisation, les travaux pour la nouvelle classification qui ont mobilisé une grande partie des ressources depuis 2019, et le contexte sanitaire.
La simplification du CSARR est inscrite au programme de travail de l'ATIH depuis début 2021. Un premier projet a été présenté par l'ATIH à la DGOS et aux fédérations hospitalières au début de l'année. Il a été approuvé sur les principes.
Le projet proposé repose sur deux principes :

- regroupement des actes par objectif de réadaptation, qui permettra une diminution du nombre des actes, une simplification des libellés et de la description des actes ;
- attribution pour chaque intervenant d'une liste fermée d'actes à coder (fin de la non-restriction de codage en fonction de l'intervenant). Les actes pourront être codés par un ou plusieurs intervenants.

Le projet de simplification du CSARR a été pensé pour n'avoir aucun impact sur la nouvelle classification : le niveau de détail actuel des actes n'est pas nécessaire aux besoins de la classification. Les regroupements devront être cohérents en termes de « caractère spécialisé » et de pondérations des actes regroupés.

L'objectif de ce projet est de proposer un codage plus simple pour les professionnels, en gardant toute leur place aux actes CSARR dans la nouvelle classification. Une des préoccupations est aussi de garder un niveau de détail suffisant des actes pour les besoins internes des établissements.
Six groupes de travail ont été mis en place, correspondant à peu près à 1 ou 2 chapitres du CSARR. Pour chaque groupe de travail, des représentants de plusieurs disciplines différentes sont sollicités. Chaque groupe de travail nécessite 3 ou 4 réunions, organisées à distance et complétées par des échanges de mails.

Les professionnels concernés sont :

- des professionnels de terrain désignés par les fédérations : pour chaque profession, l'ATIH a précisé la spécialité et quel(s) groupe(s) de travail les professionnels souhaitaient intégrer ;
- les membres du comité des experts.

AXE 4 :

Renforcer la
qualité d’exercice

L'ANFE croit que l'exemplarité dans la pratique de l'ergothérapie contribue à une meilleure santé et de meilleurs soins pour les Français. L'ANFE appuie les ergothérapeutes qui aspirent à appliquer des pratiques irréprochables, fondées sur le respect de la personne et centrées sur son pouvoir d'agir.

Rédaction de recommandations professionnelles

Deux groupes de travail, associés au Comité d'éthique et d'exercice, sont engagés dans l'élaboration de nouvelles recommandations professionnelles :

- Le télésoin en ergothérapie.
- L'utilisation des impressions 3D d'aides techniques en partenariat avec le CRRMF de Kerpape et la CNSA.

Réforme de la formation initiale

L'ANFE a rencontré des députés d'une mission parlementaire sur les professions de santé dans l'objectif de rappeler l'urgence de procéder à la réingénierie de la formation initiale. En effet, il est nécessaire pour l'ANFE d'adapter la formation des ergothérapeutes aux nouveaux besoins de la population en leur permettant de réaliser des actes qui entrent dans leurs champs de compétence, par délégation du médecin. Cela passe notamment par une révision de la formation afin d'y inclure de nouvelles pratiques (prescription des aides techniques, prévention, PRAP2S, intervention précoce auprès des enfants, télésoin, santé communautaire…) et un grade de Master pour tous les ergothérapeutes.
Un rendez-vous au ministère de la Santé, en septembre 2021, a permis d'obtenir l'accord du gouvernement pour lancer la réingénierie de la formation au cours de l'année 2022.

Pratiques avancées

L'ANFE a été auditionnée par la mission parlementaire sur les pratiques avancées des professions paramédicales. Même si le développement des pratiques avancées semble avoir un intérêt pour les professions paramédicales, leur création n'est pas prioritaire pour l'ergothérapie. L'ANFE soutient qu'il est préférable d'augmenter la durée de la formation afin de mieux former les ergothérapeutes afin qu'ils répondent aux besoins de la population, en leur permettant de réaliser des actes qui entrent dans leur champ de compétence, par délégation du médecin (par exemple, la prescription des aides techniques).

Télésoin

L'ANFE a été force de propositions pour que le télésoin en ergothérapie puisse être autorisé et entre dans le droit commun :

- Travaux en cours sur les recommandations professionnelles sur le télésoin en ergothérapie.
- Participation aux travaux de la HAS sur la fiche « Qualité et sécurité du télésoin : bonnes pratiques pour la mise en œuvre ».
- Co-construction du référentiel fonctionnel de télémédecine réalisé par l'ANS (Agence du numérique en santé).
- Numéro spécial de la revue *ergOThérapies* sur le télésoin.

Éthique

Le Comité d'éthique et d'exercice poursuit ses travaux sur la démarche éthique dans la pratique en ergothérapie. Pour cela les bénévoles se font accompagnés par Marie-Josée DROLET, ergothérapeute spécialisée sur les questions d'éthique.

AXE 5 :

Accompagner la production des savoirs et leur diffusion

L'ANFE croit que l'excellence dans la pratique de l'ergothérapie contribue à une meilleure santé et de meilleurs soins pour les Français. L'ANFE appuie les ergothérapeutes qui aspirent à appliquer des pratiques fondées sur les données probantes et adaptées aux enjeux de la société.

Congrès ANFE

Deux événements ont été organisés cette année :

- Journée nationale de l'ergothérapie sur la recherche organisée par le collège de recherche (juin 2021, à distance) et la délégation territoriale de Normandie – plus de 100 participants. L'organisation de ces journées correspond à une volonté de long terme de faire échanger les acteurs du monde de la recherche en ergothérapie tout en permettant de faire le lien entre cette recherche et la pratique concrète des ergothérapeutes.
- Journée « Santé mentale » organisée par le GRESM (octobre 2021) – une cinquantaine de participants venues des différentes régions de France, DROM COM et Belgique, et exerçant dans différents secteurs : hospitalier (intra et extra), médico-social et libéral. De nombreuses réflexions et perspectives ont été élaborées par les participants lors des ateliers participatifs. Ces éléments issus seront retransmis aux participants et à l'ANFE (rédaction d'Actes de la journée).
- Compte tenu de la situation sanitaire, le congrès NER21 initialement prévu cette année a été reporté à juin 2022.

Webinaires

L'ANFE a mis en place depuis janvier 2020 des webinaires réguliers à destination de ses adhérents. Cette modalité de conférence en ligne gratuite a été particulièrement appréciée des participants (satisfaction moyenne de 9,4/10).

Les thématiques couvrent à la fois des aspects scientifiques, des nouvelles pratiques en ergothérapie, mais également des sujets d'actualités. La fréquentation a été variable en fonction des sujets.

Douze webinaires ont été organisés en 2021 réunissant au total plus de 1 400 personnes qui y ont assisté en direct et 700 qui les ont visionnés en *replay* :

- Soumission d'une communication au congrès WFOT.
- De l'urgence de développer une pratique écoresponsable en santé et en ergothérapie.
- Évolution du dispositif PRAP2S en 2021. Conséquences pour les ergothérapeutes.
- Jeux thérapeutiques : quelles expériences signifiantes ?

- Présentation des Journées nationales de l'ergothérapie 2021 de Caen.
- Prescription des aides techniques par les ergothérapeutes : point d'étape sur le chemin parcouru et les prochaines étapes.
- ParticipaTIC : un outil en ligne pour se former aux enjeux de la participation et à la défense des droits des personnes en situations de handicap.
- L'ergothérapeute, acteur de l'intervention précoce chez les enfants de 0-6 ans en Occitanie.
- L'impression 3D en ergothérapie : intégration, pratique et exploitation dans le quotidien professionnel de l'ergothérapeute.
- Les outils du MOH : ACIS, OSA et COSA.
- Communication alternative et outils technologiques.
- Présentation du logiciel et de la méthodologie ESAP, Évaluation systémique des aptitudes professionnelles.

Comité scientifique

La Fondation Paul Bennetot (Groupe Matmut) et l'ANFE – en tant que société savante – ont pour objectif commun de soutenir et valoriser l'innovation et la recherche dans le champ de la prévention et de la rééducation/réadaptation. Nos deux organisations se sont unies afin de proposer un prix de 5 000 €. Ce prix entend récompenser des travaux de recherche ou de promotion d'une action innovante autour de l'accompagnement rééducatif/réadaptatif en ergothérapie, dans le champ de la traumatologie et post-traumatologie, concernant en particulier les aides au retour à domicile. Ce prix a été attribué à un ergothérapeute pour accompagner et développer ce projet (déploiement, reproductibilité, diffusion...). Il a été remis lors des JNE sur la recherche. Le Comité scientifique participe à la sélection du lauréat. Ce prix a pour vocation d'être renouvelé chaque année.

Exceptionnellement, l'ANFE et la Fondation Paul Bennetot ont souhaité remettre cette année le prix de la meilleure publication scientifique pour 2 catégories : publication internationale et publication francophone. Ces prix, d'une valeur totale de 5 000 €, seront remis lors de l'Assemblée générale de 2021.

Fedhra

La Fedrha est la Fédération de recherche sur le handicap et l'autonomie. Elle regroupe différentes équipes de recherche et sociétés savantes engagées sur la thématique du handicap. L'ANFE était présente lors de l'Assemblée générale de la Fedrha qui s'est tenue le 30 septembre à La Sorbonne. Notre adhésion ayant été validée, l'association est désormais membre. Il s'agit d'une opportunité pour ancrer les ergothérapeutes dans les réseaux de recherche.

Formation continue

Volume d'activité

La période de décembre 2020 à Novembre 2021 a été dense en formations. Nous sommes fiers d'avoir pu assurer les formations programmées en 2021 ainsi que les reports des formations initialement prévues en 2020. Peu d'absences liées au Covid-19 ont été observées et les participants ont exprimé leur satisfaction à revenir dans nos locaux.

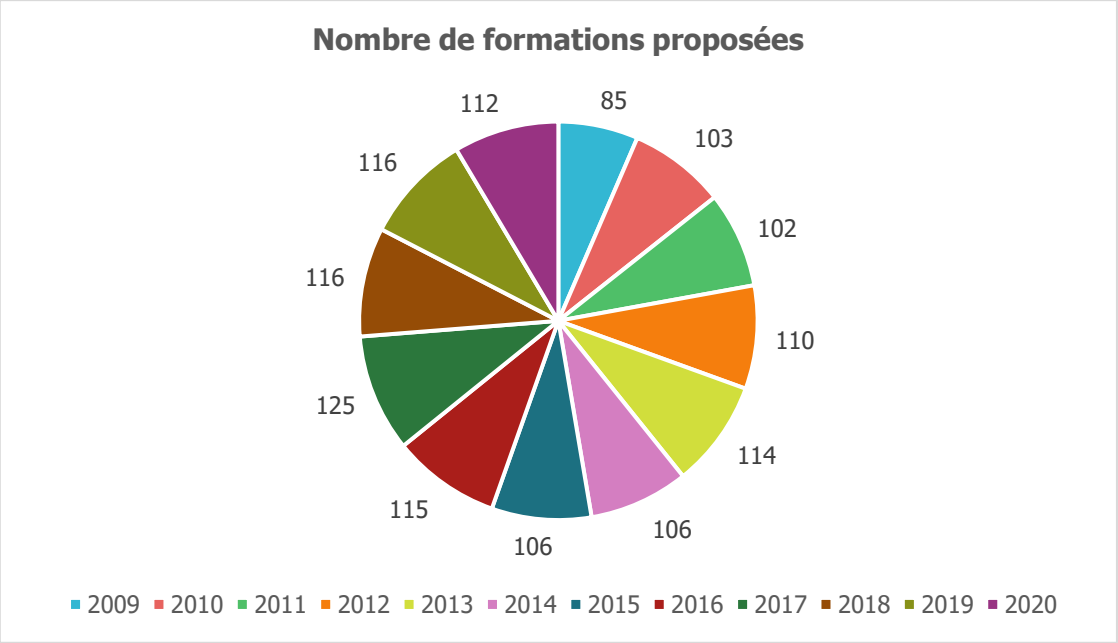

Formation à distance

La formation en ligne est désormais l'une des modalités de formation proposées par le SFC. Nous avons deux programmes en ligne et plusieurs programmes mixtes, ce qui offre de la souplesse à nos propositions.

La plateforme de formation ANFE FORMATION est finalisée et sera opérationnelle début 2022. Chaque formation sera intégrée au fur et à mesure ; ainsi, les formateurs et les participants pourront l'utiliser comme un environnement numérique de travail et/ou un espace de formation en ligne.

Qualité

Le SFC a obtenu le 4 décembre 2020 la certification de qualité RNQ/Qualiopi des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences (*cf*. article 10 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du code du travail). Pour donner suite aux recommandations de l'auditeur, nous uniformisons le processus d'évaluation des acquis de toute l'offre de formations.

Qualiopi permet aux participants de solliciter le financement des formations par les OPCO.

Rencontre avec les formateurs

L'ANFE compte environ 150 formateurs actifs en 2021.

Afin de faciliter la circulation de l'information et les échanges, l'ANFE proposera à l'ensemble des formateurs ANFE une rencontre en visioconférence en décembre 2021 dans un format court. Si la proposition a du succès, nous serons amenés à renouveler ces rencontres.

Recherche

La majeure partie de l'activité des bénévoles du collège recherche s'est concentrée sur l'organisation des Journées nationales d'ergothérapie sur le thème de la recherche, qui devaient se tenir à Caen et qui ont du, en vertu des mesures sanitaires, se tenir à distance. Ce COPIL a demandé un temps et un engagement très important de la part des 4 membres du collège.

Un webinaire a été animé par l'équipe en vue à la participation à ce congrès.

De plus, la coordination scientifique de l'ouvrage lié à ces journées qui regroupe alors une importante quantité d'articles scientifiques issues des travaux de nos collègues a également été menée.

Grâce à l'action de ces membres, le collège de recherche a collaboré à la création d'un questionnaire ciblant l'activité des ergothérapeutes en santé mentale en jour des 2es journées régionale des soins et de la recherche paramédicale en psychiatrie et santé mentale de la Ferrepsy Occitanie.

Comme chaque année, le collège de recherche a également mené les actions suivantes :

- Animation des réseaux scientifiques de l'ANFE.
- Réponses aux sollicitations du réseau.
- Participation à la CNU 91.

Édition

Publication d'ouvrages

Ouvrage publié en juin 2021 par l'ANFE :

- Ouvrage des Journées nationales en ergothérapie *: La Recherche en ergothérapie : comprendre et améliorer les pratiques*, Marielle André, Chantal Chavoix, Lucas Rouault, Margot Salomon (coord.).

Pas d'ouvrage publié cette année par De Boeck.

Projets en cours :

- Projet d'ouvrage sur l'histoire de l'ergothérapie en France, prévu pour début 2022, auteurs : Anne-Cécile Delaisse, Jean-François Bodin, Lisbeth Charret, Hélène Hernandez, Marie-Chantal Morel-Bracq.
- Projet d'ouvrage sur l'évaluation en ergothérapie, coordonné par Julie Criquillon-Ruiz et Fanny Soum-Pouyalet (avec la participation d'Éric Sorita et de Marie-Chantal Morel-Bracq). Publication prévue pour 2022.
- Écriture en cours du programme de prévention TaPasS (inspiré du Lifestyle Redesign) avec l'équipe de ReSanté-Vous, l'IFE de Bordeaux, l'équipe de Lille et l'ANFE. Publication par l'ANFE prévue en 2022.
- Projet d'ouvrage sur la science de l'occupation, coordinateurs : Géraldine Poriel et Jean-Michel Caire.
- Projet d'ouvrage sur l'écriture professionnelle, auteures : Aurélie Gauthier, Gladys Mignet et Marine Tosser.
- Projet de dictionnaire de l'ergothérapie : « Abécédaire de la pratique centrée sur l'occupation », porté par l'équipe de l'IFE de Tours. Auteurs : Émeraude Quevillon, Aurélie Gauthier, Aurélie Le Flem, Sandrine Clémenceau, Marielle André, Éric Trouvé.
- Projet d'ouvrage sur la Goal Attainment Scaling (GAS), auteure/coordinatrice : Rachel Bard.

Nouveaux produits dans la boutique

Les auteures du OT'Hope ont travaillé sur une version adulte qui est disponible depuis septembre 2021. OT'hope A est un outil d'auto-évaluation des compétences de la personne adulte. Il a été pensé pour soutenir les approches centrées sur la personne et sur l'occupation, en favorisant l'autodétermination d'objectifs en ergothérapie.

Commercialisé en 2021, le Man.O.S 3.0 est un outil d'évaluation permettant aux ergothérapeutes de mesurer la performance occupationnelle des enfants du CE1 à la 6e dans la réalisation de leur activité scolaire : « Utiliser les outils de la trousse et de géométrie ». Cet outil renseigne à la fois sur les procédures de manipulation motrice manuelle et sur les résultats qualitatifs obtenus.
Le Man.O.S a été initialement publié en juin 2012 pour les enfants de CE1, CE2 et CM1, puis enrichi d'une version 2.0 pour les enfants de CM2 et de 6e en janvier 20212.
Aujourd'hui, les deux versions précédentes sont compilées sous une version 3.0.

Revue *ergOThérapies*

<u>Les projets en 2020-2021</u>

Depuis 2020, le comité de rédaction de la revue travaille sur différents projets pour améliorer la visibilité de la revue *ergOThérapies* et la rigueur des articles scientifiques qui y sont publiés, tout en maintenant un équilibre entre des publications scientifiques et de la pratique professionnelle.
S'ils ont été ralentis par les différentes phases de contraintes sanitaires dues à la pandémie de covid-19, ces projets ont avancé et se sont poursuivis en 2021. Il s'agit essentiellement des points suivants :

- Le développement du référencement international de la revue *ergOThérapies*, pour en améliorer la visibilité : une démarche de référencement est en cours auprès de Medline.
- La traduction en anglais de certains articles, pour qu'ils aient une lisibilité internationale : le CA de l'ANFE en a accepté le principe. Des ergothérapeutes s'engagent dans l'aide à la traduction.
- La réflexion sur les interfaces internet de la revue (site ANFE et revue numérique), pour faciliter aux lecteurs et aux auteurs l'accès aux informations essentielles : certains paramètres ont été modifiés, et le comité de rédaction attend les avis des utilisateurs pour poursuivre ce travail.
- La recherche de nouveaux participants au comité de rédaction, pour renouveler et dynamiser l'équipe : nous avons accueilli deux nouvelles participantes qui sont venues renforcer l'équipe, Noémie Luthringer et Marielle André.
- La création du *FJOT*, ou *French Journal of Occupational Therapy* : il s'agit d'un projet de journal uniquement numérique, en accès libre, entièrement consacré à la publication d'articles scientifiques en ergothérapie, en français ou en anglais. Ce journal viendra compléter la proposition d'articles de la revue *ergOThérapies*, en permettant la diffusion large d'articles de recherche. Il sera publié une à deux fois par an, sur Internet. Ce projet est pour le moment porté par la même équipe de rédaction.

Les thèmes de dossiers en 2020 et 2021

La revue *ergOThérapies* est publiée 4 fois par an et propose, dans presque chaque numéro, un dossier thématique (accompagné d'articles ou de fiches de lecture « hors thématique »). En 2021, les thèmes des dossiers étaient les suivants :

- Janvier 2021 : Handicap & Vie affective et sexuelle (n° 80).
- Avril 2021 : L'identité professionnelle des ergothérapeutes (n° 81).
- Juillet 2021 : Les situations de confinement et la privation occupationnelle (n° 82).
- Octobre 2021 : Le télésoin en ergothérapie (n° 83).

En lien avec l'actualité professionnelle et les besoins recensés, le comité de rédaction prévoit pour 2022 de développer les sujets suivants :

- Janvier 2022 : L'obésité (n° 84).
- Avril 2022 : La pédiatrie (n° 85).
- Juillet 2022 : Les aides techniques – retour sur le rapport Denormandie (n° 86).
- Octobre 2022 : Ergothérapie en oncologie (n° 87).

Enfin, en prévision de la sortie du FJOT, afin d'équilibrer les publications des deux revues, le comité de rédaction réfléchit à une modification des dates de parution pour *ergOThérapies*.

Groupes d'intérêt de l'ANFE

- **GRESM** : le Groupe de réflexion des ergothérapeutes en santé mentale s'est réuni à 8 reprises au cours de l'exercice.
  Les actions menées :
  - Préparation et organisation de la première rencontre nationale des ergothérapeutes en santé mentale (outils de communication, programme, fiche d'inscription, livret, ateliers participatifs, déroulement de la journée, rôle de chaque membre du GRESM, lien avec les intervenants et les médecins, ergothérapeutes et médiateurs de santé/pairs…).
  - Participation au webinaire sur les Jeux thérapeutiques.
  - Juillet 2021 : écriture de recommandations pour les Assises nationales de la santé mentale et de la psychiatrie.
  - 24/09/2021 : délégation d'ergothérapeutes reçue au ministère des Solidarités et de la Santé concernant ces recommandations et en vue des Assises nationales de la santé mentale et de la psychiatrie (27 et 28 septembre 2021).
  - Projets à venir pour le GRESM : accueil de nouveaux membres, mise en valeur des outils et des jeux créés par des ergothérapeutes en santé mentale, organisation de l'écriture d'un ouvrage.

- **ErgoInSens** : Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises. Il s'élargit avec l'accueil de nouveaux participants.

<u>Actions et projets :</u>

Le groupe réfléchit sur les besoins de réaffirmer l'identité d'ergothérapeutes en pédiatrie pratiquant l'intégration sensorielle avec plus de communication sur ce qui est fait dans ce domaine et l'exemple d'experts auxquels s'identifier, et le renforcement de la visibilité envers les autres professionnels et prescripteurs.

<u>Projets en cours :</u>

- Actualisation de la paquette « Intégration sensorielle et ergothérapie », en lien avec les recommandations de la HAS et l'intervention PCO.
- Analyse des outils d'évaluations accessibles en France en lien avec l'intégration sensorielle et son utilisation (SOSI-M ; EASI).

- **Groupe pédiatrie** : participation aux travaux sur le forfait intervention précoce 7-12.

- **R2DE** (Réseau pour le développement durable en ergothérapie) : depuis octobre 2020, les mesures de confinement et les restrictions liées au contexte sanitaire n'ont pas entamé la dynamique du réseau qui a vu l'aboutissement de plusieurs projets entamés les années précédentes. Durant cette année, le réseau a accueilli 20 nouveaux membres portant l'effectif global à 143 membres, dont 83 % d'ergothérapeutes exerçant en structure sanitaire, médico-sociale ou sociale et 17 % d'ergothérapeutes exerçant dans l'enseignement supérieur en France et à l'étranger.

Des actions de conduite de projets, de formation, d'information et de recherche ont été poursuivies en partenariat avec divers organismes.

- Conduite de projets :
  - Organisation d'un vide-placard en ligne pour les ergothérapeutes, en décembre 2020.
  - Projet de partenariat avec des étudiants du Centre de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke qui a abouti à la réalisation de 9 plaquettes d'information, d'une banque de données documentaires, d'un outil d'évaluation de la durabilité d'un projet (avec l'IFE de Tours), et au début de conception d'un outil de calcul de l'empreinte carbone.
  - Finalisation et publication d'une plaquette d'information sur les pratiques durables destinée aux professionnels de la rééducation-réadaptation, en juin 2021.
  - Projet de partenariat avec des étudiants de L'IFE de l'ADERE qui a abouti à la publication d'un annuaire des structures de l'économie circulaire des aides techniques ASECAT, en mai 2021.
  - Réalisation et publication d'un poster sur l'économie circulaire des aides techniques en partenariat avec Envie Autonomie, juin 2021.
  - Poursuite du soutien au projet EcoTech, la plateforme d'accueil de don et de gestion des aides techniques à l'Hôpital Broca.
  - Soutien à des actions de pérennisation des pratiques à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.
  - Lancement du Challenge Durabl'Ergo en partenariat avec l'UNAEE, en septembre 2021.

- Information :
  - Recueil de nouveaux témoignages de pratique mis en ligne sur le site du réseau et mise à jour des anciens.
  - Partage de documents sur le site du réseau.
  - Mise à jour régulière du site web.

- Formation :
  - Réunion entre formateurs pour un partage d'expérience en octobre 2020.
  - Mise en place de séquences d'enseignement dans plusieurs IFE avec l'appui des outils pédagogiques élaborés par le réseau.
  - Animation d'un webinaire de l'ANFE, janvier 2021

- Recherche :
  - Co-écriture et publication d'articles pour les revues : *Ethica* (publié), *Erg-Go* (en cours), etc. Ces projets d'écriture impliquent des ergothérapeutes membres du R2DE de différents pays (France, Québec).
  - Propositions de communications pour les Journées de l'AP-HP (retenues), le congrès mondial de la WFOT (retenues).
  - Contribution à la rédaction d'un Guide du cabinet écoresponsable pour les professionnels de santé exerçant en cabinet (sous presse).
  - Soutien d'étudiants francophones dans l'écriture de leur mémoire et publication de leur travail sur le site du réseau.
- Vie interne :
  - Organisation de 2 réunions annuelles des membres du réseau.
  - Diffusion mensuelle de la *newsletter*.
  - Mise à jour régulière du tableau des membres.
  - Mise en ligne de la charte pour le fonctionnement interne du réseau.

- Rédaction d'une fiche sur les outils et missions pour les référents territoriaux du R2DE (en cours).

PRPP

Le groupe de bénévoles a poursuivi ses travaux concernant la traduction française du manuel du PRPP et de la formation :

- Visio-conférence mensuelle avec le groupe de traduction restreint franco-québécois pour suivre l'avancée de la traduction et des projets liés au PRPP.
- Traduction des chapitres à 90 % finalisée, harmonisation des différentes traductions à suivre.
- Soumission d'une proposition d'atelier pré-congrès bilingue qui n'a malheureusement pas été retenue par la WFOT.
- Accord obtenu des conceptrices australiennes du PRPP pour développer une formation en ligne du PRPP en français. Discussions en cours sur la façon de mener ce projet à bien (travail important pour un groupe de bénévoles).

Développement d'un programme de prévention adapté du Lifestyle Redesign® en France : le programme TaPasS

Depuis fin 2020, plusieurs programmes ont été mis en place dans la région de Bordeaux et à Lille en s'appuyant sur les expériences déjà réalisées. Le nom du programme a été entériné par les quatre parties prenantes de ce projet (ANFE, ReSanté-Vous, IFE de Bordeaux et ESPRAD du GHICL de Lille) : programme TaPasS, ou « Temps d'accompagnement, prévention, activités significatives et santé ».
Ce projet a été présenté lors d'un Webinaire de l'ANFE le 7 décembre 2020. Une présentation a été faite lors des Journées nationales d'ergothérapie à Caen le 3 juin 2021 et un article est paru dans l'ouvrage associé à ce congrès. Une présentation orale et un poster ont été proposés à la WFOT et acceptés pour le congrès mondial des ergothérapeutes à Paris.
L'écriture du manuel du programme TaPasS est en cours d'élaboration et sera publié par l'ANFE courant 2022.

Actions sur les territoires

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place partout en France pour accompagner la production et la diffusion des savoirs :

- La délégation Grand Est a organisé une visioconférence « Introduction pratique aux Sciences de l'occupation ».
- En Centre-Val de Loire, plusieurs visioconférences ont été tenues dans le but d'actualiser les connaissances des ergothérapeutes.

AXE 6 :

Affirmer l’action
sur les territoire

L'ergothérapie est une profession très diversifiée, qui intervient dans des milieux différents répondant à des exigences variées. L'ANFE investit dans son rôle de source fiable et de conseil permettant aux individus et aux organisations qui interviennent dans le domaine de l'ergothérapie d'établir des liens entre eux et avec des ressources qui facilitent leur travail.

Implication des adhérents dans les actions menées par l'ANFE

La volonté de l'ANFE est d'inclure la participation des adhérents et bénévoles dans les actions menées par l'association. Quelques exemples illustrant cette démarche systématique :

- Appels à candidatures des adhérents pour la participation aux groupes de travail ou autres travaux menés par l'association (e.g. prescription des aides techniques, télésoin, impression 3D, travaux avec les psychomotriciens).
- Consultation des bénévoles pour recueillir leur avis certains dossiers (e.g. travaux HAS).
- Enquêtes pour recueillir des informations sur les pratiques et les impacts du confinement.
- Sollicitation des bénévoles et formateurs pour animer des Webinaires.
- Sollicitation des adhérents pour diffuser l'amendement relatif à la prescription des aides techniques auprès de leur sénateur.

Comité territorial

9 nouveaux délégués ont été nommés en 2021, ce qui porte leur nombre à 67. Cela permet une couverture nationale plus étendue de l'ANFE.

Les actions menées cette année :

- **Rencontres entre ergothérapeutes d'un territoire :**
    - En Bretagne dans un appartement témoin (Unaparté).
    - Café ergo49 pour un travail en sous-groupe (pédiatrie, gériatrie, libéral).
    - Réunion Auvergne-Rhône-Alpes sur le développement durable, échanges autour de la prescription des AT et du rapport Denormandie, et sur les initiatives locales pouvant être mises en place (prêt de matériel, don, vente) et la création d'un PADLET partagé avec la liste de diffusion sur les ressources en ergothérapie.
    - Café-ergo à Grenoble.

  - Café-ergo (Loire) sur les AT et les PCO.
  - Rencontre ergo29.
  - Visioconférence dans le Loiret *via* la plateforme d'accompagnement vers le numérique adaptée, l'équipe d'appui à la scolarisation PEP 45, l'équipe mobile de médecine physique et de réadaptation du Loiret EMPR45, la PCO dans le Loiret, présentation par l'ARS de la démarche à faire pour avoir une messagerie sécurisée même sans CPS.
  - En Centre-Val de Loire, visioconférence pour la présentation de la PCO aux ergothérapeutes libéraux et mise en place d'une liste de diffusion entre ergothérapeute du territoire pour échanger sur les pratiques.
  - Rencontre des ergothérapeutes des Landes.
  - Visioconférence des ergothérapeutes du Finistère.
  - Visioconférence entre la délégation territoriale du Centre et celle du Finistère.
  - Réunion visio de la délégation territoriale 41 avec les ergothérapeutes libéraux du 41 au sujet de la PCO après une réunion de présentation.
  - Hauts-de-France, rencontre avec les ergothérapeutes de l'Oise.
- Déploiement de « La Route de l'autonomie 66 » dans le département des Pyrénées-Orientales, avec l'association Ergo-P.O. Intervention des ergothérapeutes du 66 dans les municipalités de leur département afin d'expliquer l'intérêt de l'ergothérapie et l'apport de l'aménagement du domicile (présentation des aides techniques).
- Enquête auprès des ergothérapeutes libéraux du Finistère pour connaître l'état du conventionnement avec les PCO et en faire état auprès de l'ARS.
- Conférence sur la prescription des aides techniques à Nancy.
- Mise en place d'un bulletin d'information mensuel du Bas-Rhin contenant des informations régionales en lien avec l'ergothérapie et les grands points nationaux.

Rencontre avec les partenaires :

- En Normandie, la délégation territoriale a rencontré « RSVA, plateforme de répit de l'Orne » dans le cadre de leur recherche d'ergothérapeutes libéraux. Intégration d'ergothérapeutes dans le dispositif d'évaluation APA à la suite des actions menées par la délégation territoriale.
- En Centre-Val de Loire, la délégation participe à la programmation de la nuit de l'orientation à Châteauroux pour faire connaître le métier d'ergothérapeute aux étudiants.
- En Occitanie, organisation d'une rencontre avec la direction du CAMPS 66 afin d'expliquer l'ergothérapie en vue de la PCO. Présentation de l'ergothérapie aux étudiants IMFSI de Perpignan.
- En Auvergne-Rhône-Alpes, la délégation territoriale a participé :
  - aux réunions de la filière AVC ayant abouti à l'élaboration d'un livret sur les symptômes invisibles ;
  - aux réunions du Réseau NeuroSEP Auvergne en tant que membre du CA. Une fiche de poste ergo a été rédigée ;
  - au conseil d'administration de RECITAL 63, association locale /réseau auprès des enfants présentant des troubles des apprentissages (participation à la

conception d'une formation/sensibilisation auprès des internes en médecine générale (3 sessions prévues en 2022), participation à la journée des dys (9 octobre 2021), participation à la conception de supports de sensibilisation sur troubles dys (1er mandataire CFAS de Clermont-Ferrand) ;

- aux groupes de travail de la MAIA de l'agglomération clermontoise (gérontonomie), table tactique.

AXE 7 :

Asseoir la dimension internationale de l’ergothérapie

L'ergothérapie est une profession reconnue internationalement et présente une production scientifique d'envergure. L'ANFE s'engage dans la diffusion des savoirs et la mise en réseau des ergothérapeutes français avec leurs homologues internationaux afin de bénéficier de leurs apports et partager les nôtres.

Congrès WFOT Paris 2022

L'ANFE maintient le lien et le travail avec la WFOT concernant l'organisation du Council Meeting et du Congrès 2022 à Paris. Les liens s'effectuent par mail et *via* des réunions en visioconférence. L'organisation du Congrès et du Council Meeting s'est poursuivie en lien avec le comité exécutif de la WFOT, les organisateurs de congrès internationaux et nationaux ainsi qu'une organisation en charge de la gestion des exposants. Plusieurs réunions ont eu lieu en 2021.
Due aux incertitudes liées à la Covid-19, à l'accès aux vaccins et à la reconnaissance des vaccins par l'Union européenne, le congrès a été repoussé et il aura lieu du 28 au 31 août 2022. Les inscriptions seront possibles début 2022.
Le Congrès a été pensé comme un congrès hybride (en présentiel ou à distance).
L'objectif du comité de pilotage de l'ANFE est de poursuivre la promotion du congrès WFOT 2022 à Paris et de participer, avec la WFOT, à l'organisation même du congrès.
À ce jour, l'ANFE a des représentants dans le comité scientifique du congrès et le comité d'organisation de la journée pédagogique qui précédera le congrès.

WFOT

Approbation des IFE
La WFOT a validé le document du processus de validation des IFE « Approval and Monitoring process of the French Occupational Therapy Educational Programs ».
Un groupe d'intérêt, « Comité de formation initiale », a été créé par la suite par l'ANFE (*Education Board*). Ce groupe a travaillé de mars à septembre 2020 à la création d'un document de validation et d'un questionnaire à envoyer à chaque IFE (envoi effectué en septembre 2020). 16 IFE ont été approuvés lors de cette première campagne. Une nouvelle campagne d'approbation a été ouverte pour 2021.

Journée mondiale de l'ergothérapie : #WorldOTDay2021

La Journée Mondiale de L'ergothérapie
27 octobre 2021
Appartenir. Être soi-même

La WFOT ainsi que toutes les associations nationales ont fait la promotion de la Journée mondiale de l'ergothérapie qui a lieu chaque année le 27 octobre et ce depuis 2010.
Le thème de cette année est : « *Belong. Be You* » (Appartenir. Être soi-même). Un médiapack a été créé par la WFOT comprenant un logo, une bannière, ainsi qu'un guide d'utilisation.
Nous avons cette année lancé un appel à participation à nos adhérents et bénévoles. Nous avons eu plus d'une trentaine de contributions, ce qui nous a permis d'alimenter nos réseaux sociaux tout au long de cette journée.
Cette proposition a été une réussite, l'engouement et les réactions de nos *followers* ont énormément contribué à sa réussite.
Quelques chiffres : 22 444 utilisateurs (personnes ayant vu nos publications au moins une fois), 99 commentaires, 400 partages, 1 979 réactions, 6 668 interactions et 37 abonnés supplémentaires.

Travail à l'étranger & Travail en France
Les déléguées ANFE WFOT continuent à répondre aux questions des ergothérapeutes voulant s'installer en France *via* l'adresse mail : wfot@anfe.fr.
Cette année nous avons été contactés par des ergothérapeutes provenant de Suisse, Espagne, Royaume-Uni, Canada, Australie, Argentine.
Nous avons aussi pu renseigner des ergothérapeutes français souhaitant s'installer à l'étranger (Espagne, Suisse).

QUEST :
Le Comité d'éthique et exercice a écrit un article dans le LME sur le QUEST afin d'informer les ergothérapeutes.

COTEC

Cette année, l'ANFE a nommé deux nouvelles bénévoles comme déléguées au COTEC. Arrivées en février 2021, elles ont pu prendre leurs repères dans le plan quadriennal du COTEC.
Plusieurs sollicitations ont été réalisées cette année en vue de prendre part à des consultations publiques européennes dans le cadre de l'UN2030 Agenda for Sustainable Development et de l'UN Decade for Healthy Ageing. Ces consultations ont permis aux associations membres de mettre en avant l'accompagnement proposé en ergothérapie dans leur pays afin de renforcer les partenariats sur les questionnements de santé et de société à l'échelle européenne.
Une campagne a été menée cette année par le COTEC pour célébrer les 35 ans d'existence. Celle-ci a eu lieu grâce à l'investissement des membres notamment de l'ANFE qui ont tous réalisé de courtes vidéos de présentation diffusées sur les réseaux sociaux depuis le début de l'année.

GIFFOCH

L'ANFE a rejoint le GIFFOCH (Groupe international francophone de formation aux classifications du handicap) en octobre 2018. Ce réseau international regroupe des universités, écoles et associations françaises, belges, suisses, canadiennes et roumaines, qui croisent des champs de compétences diverses : santé publique, travail social, développement, réadaptation, enseignement, recherche…
2021 a été consacrée à une réflexion sur la valorisation de la plateforme ParticipaTIC et l'engagement vers de nouveaux projets pour les années à venir. Un webinaire a été organisé en partenariat avec l'ANFE afin d'inciter les ergothérapeutes à se former à la CDPH, aux concepts de handicap, de participation, de représentation, de plaidoyer, d'évaluation de l'environnement, afin d'encourager les ergothérapeutes à utiliser cette plateforme pour engager leurs clients à promouvoir leurs droits.

Senior Activ

L'ANFE participe au showroom dématérialisé « Senior Activ » avec la Grande région est (Lorraine, Luxembourg, Belgique, Allemagne) : plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu avec les acteurs de terrain (financeurs/ergothérapeutes) pour participer à la création d'un *showroom* dématérialisé d'aides techniques.

AXE 8 :

Développer l'utilité
de l'ANFE pour
les ergothérapeutes

À l'ANFE, nous sommes fiers de nos réalisations collectives et enthousiastes à l'idée de servir l'ergothérapie encore longtemps. L'association est une organisation orientée par les priorités de ses membres, résolue à fournir des services et des ressources de qualité à ses membres.

Crise sanitaire

L'ANFE a poursuivi l'accompagnement des ergothérapeutes tout au long de la crise sanitaire en informant la communauté de leurs droits et obligations (exercice pendant les périodes de confinement et de couvre-feu, vaccination…). Elle a également réalisé des démarches pour que les ergothérapeutes puissent être reconnus comme professionnels prioritaires et ainsi bénéficier des modes de gardes de leurs enfants pendant la période de fermeture des établissements scolaires.

Communication

Le Monde de l'ergothérapie

Un comité de rédaction, composé de trois salariés de l'ANFE, a été mis en place afin d'avoir une vision complémentaire des sujets à aborder et d'organiser la publication. Ce comité prépare les sujets à traiter dans chaque numéro, relit et valide les articles soumis par les auteurs. Si les articles ne correspondent pas aux attentes, le comité de rédaction peut demander à l'auteur de retravailler son article, voire reporter ou annuler sa publication.
Un numéro par trimestre a été édité et adressé aux adhérents. Les numéros restent disponibles en version numérique dans l'espace réservé aux adhérents.

Réseaux sociaux

L'ANFE est présente sur trois réseaux sociaux : Facebook, Twitter et LinkedIn. La page Facebook ANFE est celle qui a la communauté la plus importante, avec 11 001 abonnés (soit une hausse de 15.8 % par rapport à 2020).

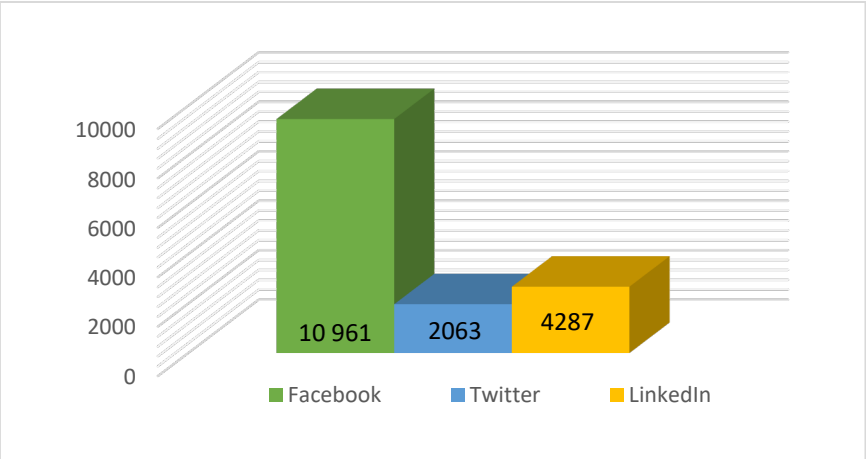

Évolution de nos abonnés ces 3 dernières années

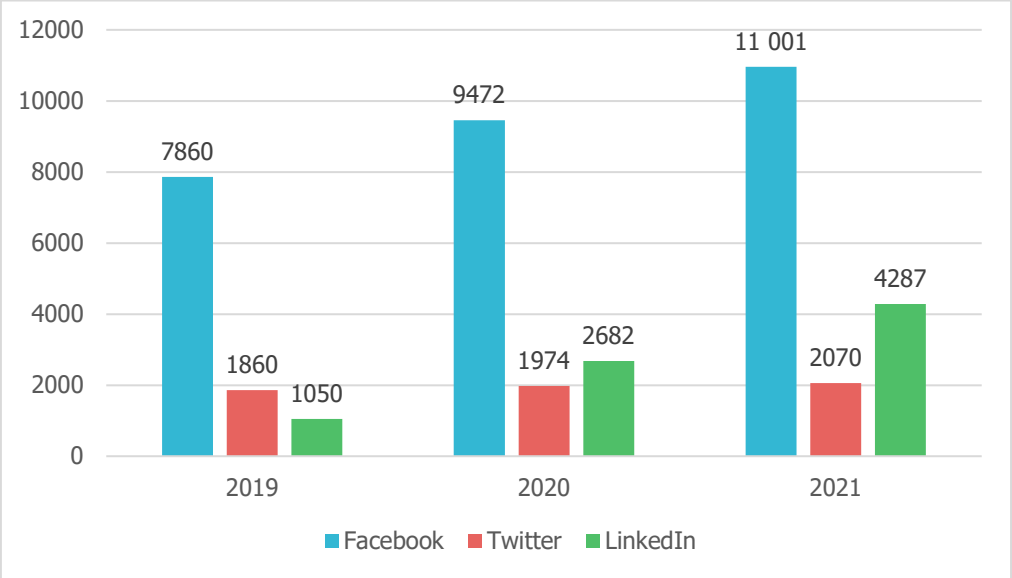

Évolution du nombre d'abonnés de l'ANFE sur les réseaux sociaux

Nos réseaux sociaux touchent majoritairement un public jeune (49,5 % ont entre 25 et 34 ans) ainsi que des personnes résidant en France métropolitaine (79,8 %) ou en Belgique (5,6 %). Le compte Twitter stagne sur le plan des interactions de notre communauté, avec 2 070 abonnés, soit 4,86 % de plus par rapport à 2020. Enfin, la page LinkedIn, ouverte en mai 2018, a quadruplé son nombre d'abonnés puisqu'elle compte à présent 4 287 abonnés.

La mobilisation de notre communauté sur les réseaux sociaux nous permet de toucher à travers des *likes* et les nombreux partages un public plus large. Nous avons en moyenne une interaction regroupant jusqu'à 1 400 personnes.

Répartition femmes/hommes

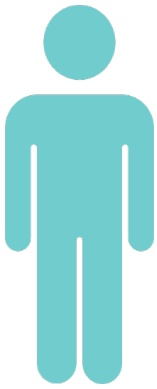

14,5 %

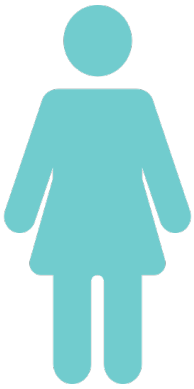

85,5 %

Données démographiques de nos abonnés

Secteurs principaux

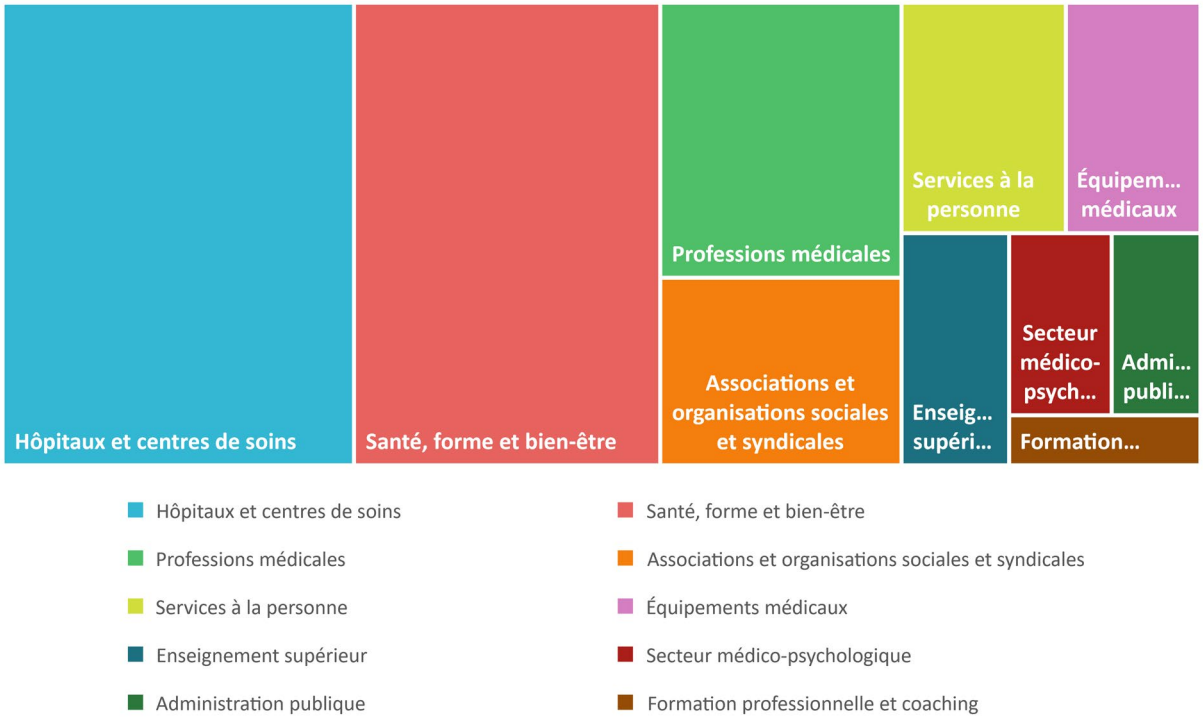

Site internet

Le nouveau site internet de l'ANFE a été mis en ligne le 15 février 2021.

Ce nouveau site au design actuel et aux fonctionnalités intuitives souhaite répondre à la fois aux besoins du grand public, avec un accès immédiat en page d'accueil, à des informations sur l'ergothérapie, mais aussi aux professionnels ergothérapeutes avec notamment 3 grandes thématiques : « pratique », « développement professionnel », « publication ».

L'évolution la plus importante que nous apporte le nouveau site internet de l'ANFE est la fonctionnalité de « *responsive design* », afin que notre site web s'affiche de manière lisible, quel que soit le support sur lequel il est consulté.

Après analyse, nous constatons que notre site internet est consulté à hauteur de 39,11 % par smartphone et 1,39 % par tablette, contre 59,50 % sur ordinateur.

Quelques chiffres clés :

Entre le 15 février 2021 et le 29 octobre 2021, le site internet de l'ANFE a comptabilisé 61 423 visiteurs et 436 642 pages vues.

Les pages les plus consultées sont la page d'accueil avec 51 279 visiteurs, soit 11,74 %, la page de consultation des offres d'emploi avec 40 552 visiteurs, soit 9,28 %, l'espace adhérent avec 10 142 visiteurs, soit 2,32 %, et les mémoires IFE avec 6 650 visiteurs, soit 1,52 %.

Données démographiques des visiteurs

70.6 % de nos visiteurs sont des femmes, et 29.4 % des hommes :

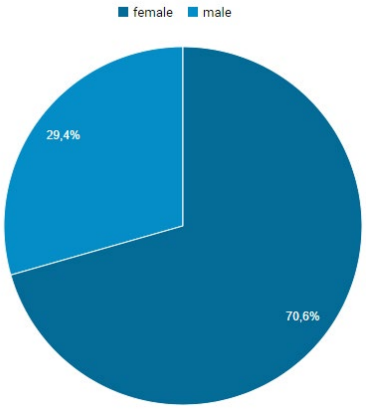

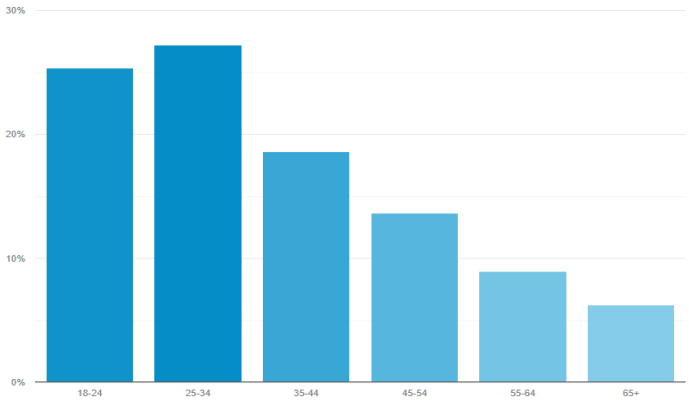

[18-24 ans : 25.38 % – 25-34 ans : 27.24 % – 35-44 ans : 18.58 % – 45-54 ans : 13.62 % – 55-64 ans : 8.95 % – 65 et plus : 6.36 %].

***Newsletter* aux adhérents**

82 newsletters ont été envoyées aux adhérents entre janvier 2021 et fin octobre 2021,

Une *newsletter* hebdomadaire est envoyée à nos adhérents pour communiquer sur l'actualité ergothérapique, mais également sur l'actualité de l'ANFE. D'autres *newsletters* ont été envoyées ponctuellement sur des sujets d'actualité ou des invitations à des conférences et salons (exemple : « Le télésoin en ergothérapie entre dans le droit commun », « autorisation de vaccination par les ergothérapeutes », « décret sur la prescription des aides techniques »…).

Affiches

Notre nouveau projet est de créer des affiches à partir des plaquettes d'information de l'ANFE à la suite de demandes d'ergothérapeutes sur le terrain. À ce jour, deux affiches ont été réalisées : « Qu'est-ce que l'ergothérapie ? » et « L'ergothérapie dans l'adaptation du domicile ». Elles sont disponibles sur notre site internet et seront très prochainement en vente dans la boutique en ligne.

Actions sur les territoires

Les délégués sont des relais importants auprès des ergothérapeutes locaux qui utilisent les boîtes mail des délégations pour leurs demandes spécifiques. À l'inverse, les délégués participent à la diffusion d'informations locales (offres d'emploi, formations et événements…).

L'ANFE est présentée par les délégués lors des formations organisées sur place.

Des présentations de l'ANFE sont faites dans les IFE, prioritairement auprès des première et troisième années, afin de les informer sur l'association et ses actions :

- IFE Tours pour les 3e année
- IFE Assas pour les 3e année
- IFE Mulhouse pour les 3e année
- IFE Lyon pour les 3e année
- IFE Alençon pour les 3e année
- IFE Toulouse pour les étudiants
- IFE Laval pour les 1re et 3e années
- IFE Marseille pour les étudiants
- IFE Rennes pour les étudiants
- IUFE Clermont-Ferrand pour les étudiants

AXE 9 :

Pérenniser la place
de l’associatif

L'ANFE est une association où priment les valeurs de solidarité et d'unité, regroupant les professionnels autour d'une œuvre collective. L'engagement bénévole est essentiel et au cœur de notre organisation. Nous nous engageons dans la recherche d'une plus grande valorisation de nos membres et d'une plus grande satisfaction à agir pour l'ergothérapie.

Kits diplômés

L'ANFE poursuit sa démarche d'accompagnement des nouveaux diplômés dans la vie professionnelle en offrant à chacun un abonnement de six mois à la revue *ergOThérapies*. De plus, ceux-ci bénéficient du tarif adhérent à 20 € pour toute la durée de leur 3e année d'étude.

Présentation de l'ANFE

Une large campagne de sensibilisation sur le rôle de l'ANFE dans l'histoire de l'ergothérapie a été effectuée dans le cadre de la campagne d'adhésion 2021. Celle-ci a été conçue à partir des résultats d'une enquête menée auprès de plus de 5000 ergothérapeutes. Plusieurs infographies ont été créées et diffusées sur les réseaux sociaux par la chargée de communication.

À l'occasion des 60 ans de l'association, les auteur/autrices du livre sur l'histoire de l'ergothérapie (à paraître en 2022) ont rédigé 3 articles pour le LME sur l'histoire de l'ANFE. Ce découpage en 3 périodes permet de mesurer la place de l'ANFE dans les évolutions du métier :

- 1961 à 1980 : « Pionnières, pionniers »
- 1980 à 2000 : « l'ouverture à l'environnement »
- 2000 à 2020 : « de l'activité à l'occupation ».

Renouvellement automatique des adhésions

Pour faciliter le renouvellement des adhésions, le mandat de prélèvement illimité a été mis en place en 2018. Désormais 284 adhérents (13 %) ont adopté ce moyen de paiement simple et efficace.

AXE 10 :

Renforcer la performance collective de l'ANFE

L'ANFE est une organisation responsable qui suit le développement et la croissance de la profession. Elle s'engage dans la recherche continue de solutions pour faciliter l'action de chacun de ses membres engagés dans la dynamique associative et de ses salariés.

Réunions des bénévoles

Depuis début 2021, un nouveau RDV en visio a été mis en place, destiné à tous les bénévoles de l'association. En présence d'Alisson Da Cruz pour la communication et de Nicolas Biard et Catherine Laks, les bénévoles échangent autour de sujets qu'ils choisissent et présentent eux-mêmes.
Des interventions aussi variées que :

- la présentation du HCCP
- la méthode d'écriture du prochain projet stratégique
- les missions du comité territorial.

Le confinement a permis d'expérimenter à grande échelle les réunions à distance. Plusieurs groupes de bénévoles ont adopté cette pratique qui leur permet de mieux concilier vie associative et vie familiale. Le travail des groupes s'en est vu renforcé du fait d'une plus importante participation. L'ANFE a accompagné cette évolution en souscrivant désormais à 4 comptes. D'autres solutions sont à l'étude pour développer le travail collaboratif indispensable à la vie de l'association.

Compte d'engagement citoyen

Le CEC permet de recenser les activités bénévoles ou de volontariat et, sous réserve de conditions, de voir cette activité reconnue par des droits à formation supplémentaire sur le CPF. Cette année 2 bénévoles ont demandé la validation de leurs heures d'engagement dans le cadre de leur mission d'encadrement d'autres bénévoles. Le conseil d'administration a validé ces heures et ainsi permis l'octroi de crédit au CPF.

Référencement des ergothérapeutes sur les territoires

À partir d'un questionnaire adressé aux ergothérapeutes un référencement plus précis a pu être effectué sur bon nombre de territoire. En se fondant sur les résultats de l'enquête, certains délégués ont mis en place des répertoires.

- Nouvelle Aquitaine : réalisation d'un répertoire avec les coordonnées professionnelles et le secteur d'activité des ergothérapeutes des Landes. Cette liste est diffusée et réactualisée en fonction des mouvements de professionnels.
- Normandie : recensement des ergothérapeutes et mise à jour de la liste des ergothérapeutes en libéral sur le territoire.
- Bretagne : fusion des réponses au questionnaire avec le répertoire existant et veille constante sur les mises à jour. Recensement des ergothérapeutes du département d'Ille-et-Vilaine.
- Pays de la Loire : création d'un répertoire des ergothérapeutes du Maine-et-Loire à partir du recensement.
- Centre-Val de Loire : recensement des ergothérapeutes du Loir-et-Cher.
- Auvergne-Rhône-Alpes : mise à jour d'un annuaire des libéraux. Mise en place d'une liste de diffusion pour les ergothérapeutes du département avec mise à jour des coordonnées professionnelles des ergothérapeutes - département de la Loire (42).

REMERCIEMENTS

L'ANFE remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui œuvrent chaque jour pour mener à bien les actions présentées dans ce rapport d'activité :

Athénaïs Abime, Morgane Adde, Sophie Albert, Tiaré Ader, Marielle André, Cécile Aubert, Robin Bairet, Anne Barres, Léo Beillet, Marine Belleguic, Sandra Berthé, Mathilde Breyton, Emilie Bidal, Jenny Blin-Chevalier, Julie Blusseau, Jean-François Bodin, Julie Bonvallet, Florie Bordron, Esther Bosshardt, Alice Bouillaud, Arthur Bourcet, Marie-Ella Bozor, Aurélie Brie, Marie Brissac, Théo Brunois, Christophe Buffavand, Laure Cabrit, Anne-Marie Caire, Jean-Michel Caire, Claire Camus, Hélène Cariteau, Marjorie Carreau, Sandra Cartron, Gaëlle, Charlot, Marjolaine Charlot, Lisbeth Charret, Clémence Chassan, Chantal Chavoix, Audrey Clave, Hélène Clavreul, Sandrine Clemenceau, Manon Cojean, Perrine Colmard, Amandine Cook, Audrey Cordemans, Sara Corella Pérez, Sébastien Cottard, Mylène Dalphin, Pauline Dantin, Lydia Darsy, Soazig David, Laurent Dazin, Laurence Debarre, Anne-Cécile Delaisse, Chantal De Lepine, Gwenaëlle Delourme, Géraldine Despres, Laure Dessarps, Noémie Dieguez, Isadora Dony, Olivier Dossmann, Lorène Drollon, Victoire Dubois, Cécile Dufour, Elise Dupitier, Julie Dupré, Cyprien Dupont, Emmanuel Dupuis, Jérémy Enez, Cynthia Engels, Servane Esnouf, Hélène Faure, Julie Feillant, Florence Fissarou, Dorine Fortin, Stéphanie Fouillat, Pascaline Fradelizi, Quentin Fraisse, Julie Frapsauce, Clémence François, Cécilia Galbiati, Hélène Gaspard, Manon Gatesoupe, Esméralda Gauthier, Romain Genet, Virginie Girard, Caroline Giraux, Bastien Grandon, Cédric Gravier, Grégoire Grellier, Béatrice Guereau, Florence Guerreau, Ylenia Guerrero, Elise Guillaume, Violaine Guy, Emmanuelle Guyot, Capucine Hamdi-Bourgois, Guylaine Henry-Lamy, Elisabeth Herberg, Hélène Hernandez, Annick Isselé, Sybille Izougarhane, Christelle Jeuland, Olga Jimenez-Nodet, Hadj Kalfat, Irène Katsaros, Emeline Kientz, Laurence Koch, Adeline Kuhn, Sophie Laborde, Florence Lachenal, Julie Laprevotte, Eva Larboulette-Nigen, Marie Larges, Florence Larpent, Muriel Launois, Mathilde Leclerc, Hélène Ledreux, Céline Lefort, Justine Leloup, Maeva Leplus, Adeline Levesque, Anne-Laure Lopez, Marielle Lucas, Noémie Luthringer, Clémentine Luzu, Stéphane Maillet, Isabelle Marchalot, Sophie Marliac-Schweitzer, Julie Mayet, Cyrielle Mélinat-Jay, Sandrine Mennesson, Gladys Mignet, Céline Miodini, Laure Moisan, Michèle Monin, Anne Monsacre, Karine Montané, Guilhem Montalbano, Sylvia Montardon, Marie-Chantal Morel, Blandine Morin, Matthieu Morinière, Chloé Naquin, Hélène NeveuFabrice Nouvel, Delphine Parutto, Guillaume Pelé, Patricia Pelé, Alice Pellichero, Véronique Péron, Nadège Peronet, Anne-Lise Perrot, Catherine Petit, Elodie Plommet, Géraldine Poriel, Samuel Pouplin, Aurélie Prost, Nolwenn Provot, Véronique Prouvost, Emeraude Quevillon, Charlotte Ramajo, Anne Regnacq, Marine Regnault, Tracey Rehling, Bertrand Ricot, Soizic Riegel, Karine Riguet, Claudia Rippert, Gaëlle Riou, Noémie Roch, Lucas Rouault, Gwendoline Rouger, Annabel Roy, Alexia Ruffel, Juliette Sablier, Lisenn Saettel, Lucile Salley-Jha, Margot Salomon, Patricia San Sebastian, Julie Santiago, Amélie Saragoni, Arnaud Schabaille, Eric Sorita, Muriel Soubeyran, Justine Spir, Nathalie Stritt, Clémence Tanneau, Aurélie Taunais, Rodolphe Techer, Maxime Tédos, Déborah Tessari, Flavie Thévenet, Sarah Thiebaud, Marie Tiercelin, Amandine Tissier, Anne Thomas, Emeline Thomas, Sophie Touré-Jean, Eric Trouvé, Virginie Vagny, Fanny Valthier, Bruno Vandevelde, Véronique Viel, Claire Villepinte, Marie Vuano, Thomas Windey, Clara Zambruno, Aurélie Zimmermann.

Nous tenons également à remercier chaleureusement l'ensemble des adhérents qui se sont mobilisés en envoyant un courrier aux sénateurs en février dernier afin de demander l'ouverture du droit à la prescription. Sans vous, cela n'aurait pas été possible.

CONTACT

Association Nationale Française des Ergothérapeutes
64, rue Nationale – CS 41362
75214 Paris Cedex 13
01 45 84 30 97
accueil@anfe.fr
www.anfe.fr